



ACTUALITÉS DES FORÊTS TROPICALES

Bulletin d'information de l'Organisation internationale des bois tropicaux, destiné à promouvoir la conservation et la mise en valeur durable des forêts tropicales

Volume 7, No 4

ISSN 1022-5439

1999/4

Ere nouvelle, idées nouvelles

Au sein de la communauté forestière, l'engouement pour les réjouissances de la fin du millénaire est tempéré par le sentiment que les forêts viennent de traverser un siècle torride. Elles ont été défrichées, coupées, brûlées, érodées et dévastées de multiples autres manières, comme jamais auparavant. Mais que peuvent faire d'autre les populations qui vivent dans les forêts ou à leurs lisières sinon les arracher; poussées par des forces venues de bien loin des zones forestières, leurs possibilités sont limitées.

Quant à la communauté mondiale, elle s'est pour le moins sensibilisée à la crise que traversent les forêts, et sous les tropiques en particulier. Nous savons qu'un problème existe, nous en avons étudié les raisons et nous avons fait quelques tentatives pour y remédier. On note même certains succès au niveau local. Mais peu de nous affirmeraient catégoriquement que nous sommes sur le point de faire tourner la marée de la disparition en masse des forêts naturelles.

De nouvelles idées et de nouvelles approches sont nécessaires si nous voulons faire mieux au cours du vingt et unième siècle que pendant le siècle qui s'achève. Dans la présente édition, nous sommes à la recherche d'innovations. Par exemple, la Commission mondiale sur les forêts et le développement durable a proposé la création de plusieurs nouvelles institutions forestières, dont certaines intéressantes en particulier les forêts tropicales nous sont présentées par Ajit Krishnaswamy (pages 7 à 9).

Il existe déjà plusieurs institutions internationales qui jouent un rôle en matière de forêts tropicales, parmi lesquelles l'OIBT. L'organe directeur de celle-ci, le Conseil international des bois tropicaux, s'est réuni dernièrement à Yokohama (pages 2 et 3). Une de ses tâches importantes a été de nommer un nouveau directeur exécutif en la personne de Dr Manoel Sobral Filho, brésilien de nationalité et anciennement Directeur adjoint de l'Organisation, chargé des industries forestières. Dr Sobral a fait preuve de ses capacités



Ces femmes et enfants vivent dans un village à proximité de la réserve forestière du Sud-Bakundu au Cameroun. Un projet de l'OIBT les a initiés aux pratiques agricoles et forestières durables. Voir l'article de la page 5. Photo: S. Korsgaard

d'administrateur et de son aptitude à penser latéralement lorsqu'il s'agit de trouver des solutions à la crise forestière. Dans les pages 4 et 5, il expose son point de vue sur les réalisations de l'OIBT et sur ce que l'Organisation devra désormais entreprendre. Deux articles dans les pages 10 à 12 décrivent les travaux en cours de l'Organisation et un bref bilan est présenté à la page 6.

L'OIBT est fondée sur la notion qu'un commerce sain et rationnel des bois permettra de promouvoir la conservation et le développement durable; mais en ce qui concerne le commerce, quelles en sont les perspectives? Alf Leslie (pages 12 à 14) les considère mal affirmées, à moins que nous ne trouvions des marchés nouveaux et plus lucratifs, surtout face à la concurrence croissante des bois tendres sur les marchés des produits de base.

Ainsi, nous nous acheminons vers un nouveau siècle, un nouveau millénaire (encore que ni l'un ni l'autre ne commencera réellement avant la fin

de l'An 2000, mais ne chicanons pas!). Le moment est certes venu de réfléchir et d'interroger l'avenir. Les problèmes que nous avons nous suivent, mais nous apportons aussi une somme considérable de savoir accumulé. Le défi auquel nous sommes confrontés en tant que communauté mondiale, tout du moins pour ce qui concerne les forêts tropicales, c'est d'envisager les problèmes sous un nouvel angle durant le siècle à venir, et de les traiter audacieusement dans un esprit d'innovation. Ce serait véritablement là un motif de réjouissances.

Alistair Sarre
Rédacteur invité

Dans cette édition

- ◆ Le nouveau Directeur exécutif de l'OIBT
- ◆ La Commission mondiale pour les forêts
- ◆ L'agroforesterie au Pérou
- ◆ Au travail avec les femmes au Cameroun
- ◆ L'avenir des bois tropicaux

Le Conseil nomme son nouveau Directeur exécutif

L'OIBT aborde le troisième millénaire sous la direction de Dr Manoel Sobral Filho

Decider qui devait être le prochain chef administratif de l'OIBT a été le souci majeur du Conseil international des bois tropicaux réuni pour sa 27^{ème} session à Yokohama (Japon) du 1^{er} au 6 novembre 1999.

Avant la session, un groupe a été convoqué à Yokohama et chargé de dresser une liste succincte de candidats à partir des candidatures reçues. Cette liste contenait quatre noms, mais un des candidats a été jugé inéligible du fait que son gouvernement ne lui avait pas officiellement accordé son aval.

A la session du Conseil, à laquelle participaient les représentants de 42 pays membres et de nombreux observateurs officiels, les délégués ont entendu les exposés des trois candidats qui restaient, Don Wijewardana (Nouvelle-Zélande), M. Claude René Heimo (Suisse), et Dr Manoel Sobral Filho (Brésil). Certaines délégations se sont aussi entretenues officieusement avec les candidats pour discuter de l'orientation future des travaux de l'Organisation. A l'issue d'un dialogue de cinq jours entre le groupe des producteurs et le groupe des consommateurs, le Conseil a décidé d'un commun accord de nommer Dr Sobral Directeur exécutif pour une période de quatre ans. Cette décision a été accueillie chaleureusement par les délégués, qui l'ont saluée par acclamation; de nombreuses délégations sont intervenues pour exprimer leurs félicitations au nouveau Directeur exécutif. Les propos recueillis lors d'une entrevue avec Dr Sobral sont repris à la page 4 de la présente édition.

Objectif An 2000

Si la nomination du Directeur exécutif exigeait nécessairement toute l'attention du Conseil, un large éventail d'autres questions a néanmoins été examiné et certaines importantes décisions ont été prises. L'An 2000 étant imminent, le Conseil a proposé de renforcer une décision prise à la session précédente, qui priait le Directeur exécutif d'engager deux consultants et de les charger d'établir un rapport sur les progrès accomplis par les membres vers la réalisation de l'Objectif An 2000. A la présente session, le Conseil a demandé au Directeur exécutif d'engager trois autres consultants dont le mandat serait d'élaborer des rapports analytiques sur les progrès réalisés dans chacune des régions productrices. Ces rapports aideront les deux consultants principaux à préparer un rapport d'ensemble.

Le Conseil a également décidé que les Directives de l'OIBT pour l'aménagement durable des forêts tropicales naturelles, un document qui a fait date et dont la première publication remonte à 1990, appelait une mise à jour afin de tenir compte de l'Objectif An 2000 et d'autres directives émises depuis par l'OIBT. A cet effet, le Conseil a décidé d'engager deux consultants qui proposeront la mise au point d'un cadre exhaustif pour l'élaboration de directives et de manuels de travaux pratiques. Ceux-ci devront prendre en considération tous les aspects pertinents de l'aménagement durable des forêts tropicales, notamment l'exploitation à impact réduit, la restauration des forêts et des terres forestières dégradées et l'aménagement des forêts secondaires.

En outre, le Conseil a estimé qu'il était nécessaire de faire mieux reconnaître les efforts que l'Organisation consacre à la réalisation de l'Objectif An 2000. Il a prié le Directeur exécutif de convoquer un groupe d'experts qui seront chargés d'étudier les moyens d'informer et de sensibiliser le public au sujet de l'Objectif An 2000 et de faire rapport au Conseil à sa prochaine session.

Renforcement du programme de bourses

Ayant décidé de renforcer le programme de bourses de l'Organisation, dont la réputation n'est plus à faire, le Conseil a entériné une révision de

ses objectifs, des activités à y inclure, des domaines prioritaires, des critères de sélection et du processus d'attribution (voir page 30). Il a également constitué un fonds, sous la forme d'un sous-compte du Compte spécial, qui sera alimenté par des contributions volontaires des pays membres. Ce fonds portera le nom de Dr Freezailah, en l'honneur du Directeur exécutif fondateur de l'OIBT.

Poursuite des projets

Le Conseil a poursuivi le programme de projets de l'OIBT en approuvant et finançant 18 projets, 8 avant-projets et six activités. Au total, 10,6 millions de \$EU ont été mis à disposition à cette session en vue de l'exécution de projets, avant-projets et activités approuvés à cette session et à des sessions antérieures. La mise à disposition de crédits a été annoncée par le Japon, les Etats-Unis, la Suisse, l'Australie et la Corée, et d'autres fonds non encore alloués ont été débloqués par l'intermédiaire du Fonds pour le partenariat de Bali et du Compte spécial.

“Le Conseil a décidé d'un commun accord de nommer Dr Sobral Directeur exécutif pour une période de quatre ans. Cette décision a été accueillie chaleureusement par les délégués, qui l'ont saluée par acclamation.”

Table des matières

Le Conseil nomme son nouveau Directeur exécutif	2
Entretien avec Dr Manoel Sobral Filho ...	4
Un bref bilan de l'OIBT	6
Un cadre visionnaire pour les forêts au XXI ^e siècle	7
Promotion de l'agroforesterie dans une région péruvienne	10
Au travail avec les femmes camerounaises	12
Pour qui sonne le glas	13
Commerce	16-20
Tendances des prix	16
Evolution des marchés en Afrique, en Amérique latine et aux Caraïbes	18

Rubriques

Profil d'un pays: les Pays-Bas	21
Profil d'une institution	22
Rapport de bourse	23
Quoi de neuf sous les tropiques?	25
Conférences	26
Bibliographie	28
Au tableau d'affichage	30
Calendrier de formation	31
Réunions à venir	32

Fonds pour le partenariat de Bali

A cette session, le Conseil a mis en place, sous l'égide du Comité financier et administratif, un sous-comité chargé de l'allocation des fonds du sous-compte B du Fonds pour le partenariat de Bali. Le sous-compte B, créé en application d'une décision prise par le Conseil à sa session précédente, est destiné au financement d'activités non spécifiques à des pays, entreprises en vertu du Plan d'action de Libreville défini par l'OIBT en 1998. Ce sous-comité sera en outre chargé de contrôler la mise en oeuvre des actions financées au titre du sous-compte.

Groupe informel sur le commerce

Les questions commerciales étaient à l'ordre du jour de cette session. Le Groupe informel sur le commerce, composé de délégués des milieux commerciaux dans les pays membres producteurs et consommateurs de l'OIBT, s'est réuni durant la session pour examiner un ensemble de sujets. Il a fait savoir, par exemple, que la Discussion annuelle sur le marché, qui aura lieu en mai prochain au Pérou, portera sans doute sur la question de savoir quelles sont les conditions à satisfaire pour, à la fois, être conscient de ses responsabilités et réussir sur le marché international des bois tropicaux. Le caractère général de ce thème devrait permettre à des intervenants représentatifs d'une sélection de pays et d'intérêts de s'exprimer, et ensuite d'axer très nettement la discussion sur les questions importantes qui se posent actuellement. En outre, le Groupe informel sur le commerce a prié instamment le Secrétariat de l'OIBT de mettre en train une procédure visant à lui conférer un statut officiel acceptable, en prévoyant à son intention le temps nécessaire pour qu'il puisse se réunir brièvement au début de chaque session du Conseil et permettre ainsi aux représentants des milieux commerciaux d'informer les délégués des importants faits nouveaux constatés sur les marchés.

Examen annuel et repli du marché

Le projet d'Examen annuel de la situation mondiale des bois de 1999, qui fait la synthèse des données sur la production, la consommation et le commerce international des bois, a été présenté au



Le Président, M. Jean-Williams Sollo, le Vice-Président, M. Rae-Kwon Chung, les ministres de plusieurs pays membres producteurs, et des fonctionnaires du Secrétariat de l'OIBT, à la tribune devant les délégués, lors de la séance d'ouverture de la 27ème session du Conseil international des bois tropicaux à Yokohama. Photo: Bureau de liaison de la Ville de Yokohama

Conseil (la version définitive de ce document sera publiée au cours du premier semestre de l'année prochaine). De plus, le Conseil a reçu le rapport final des consultants qui ont examiné le repli du marché international des bois tropicaux (voir dans AFT7:3 l'exposé détaillé des résultats préliminaires de ce rapport). Dans ce contexte, le Conseil a invité les membres à communiquer leurs observations au Secrétariat de l'OIBT pour la fin mars 2000; ces observations seront compilées et examinées par le Comité de l'information économique et de l'information sur le marché à sa prochaine session.

sincères remerciements à la Ville de Yokohama ainsi qu'au peuple et au gouvernement japonais pour leur généreuse hospitalité. La 28ème session du Conseil se tiendra du 24 au 30 mai 2000 à Lima (Pérou). ■

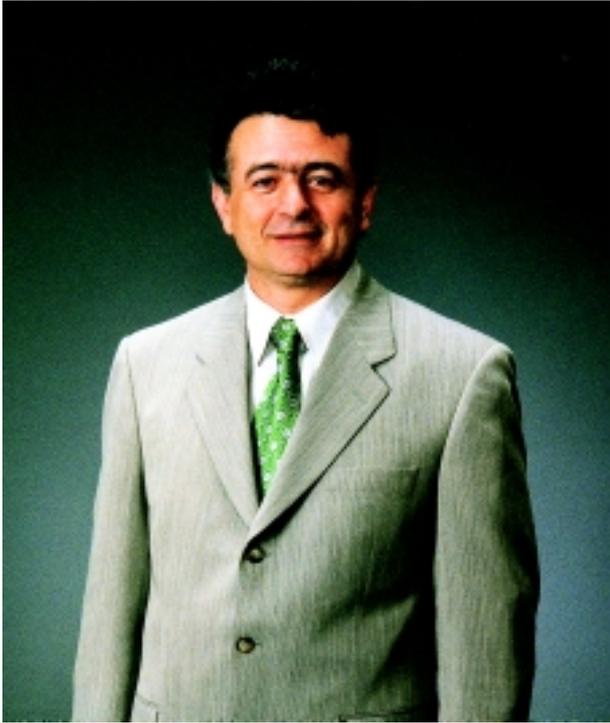
“Le Conseil. a prié le Directeur exécutif de convoquer un groupe d'experts qui seront chargés d'étudier les moyens d'informer et de sensibiliser le public au sujet de l'Objectif An 2000.”

A cette 27ème session du Conseil étaient présents un certain nombre de ministres: M. Sylvestre Naah Ondoua, Ministre de l'environnement et des forêts (Cameroun), M. Jean-Claude Kouassi, Ministre de

l'environnement et de la foresterie (Côte d'Ivoire), Dr Christina Amoako-Nuama, Ministre du territoire et des forêts (Ghana), et Dato' Seri Dr Lim Keng Yaik, Ministre des industries primaires (Malaisie). M. José Carlos Carvalho, Secrétaire exécutif au Ministère de l'environnement et des ressources renouvelables du Brésil et M. Shotaro Oshima, Directeur général du Bureau des affaires économiques au Ministère des affaires étrangères du Japon y ont également assisté.

Par l'intermédiaire de Dr Sobral, du Président et d'autres intervenants, le Conseil a exprimé ses

Entretien avec Dr Manoel Sobral Filho



Le nouveau Directeur exécutif de l'OIBT a de grands espoirs pour l'Organisation dans les années à venir

AFT: Comment qualifieriez-vous les réalisations de l'OIBT jusqu'à présent?

Dr Sobral: L'OIBT s'est extrêmement bien acquittée de l'élément relativement aisé de son mandat. Elle offre un cadre et une tribune efficaces pour la consultation et l'élaboration de politiques. En fait, nous avons mis au point des politiques pour l'aménagement durable des forêts tropicales et en vue d'un commerce international durable des bois tropicaux, et nous avons réussi à convaincre les membres et à les aider à les adopter. C'est donc là une étape à laquelle nous sommes parvenus; je suis convaincu que tous nos membres ont pleine conscience de l'importance de disposer de politiques appropriées pour promouvoir la production durable de bois et un commerce international des bois dans les pays tropicaux.

En outre, nous nous sommes efforcés d'aider les pays à mettre en oeuvre ces politiques, encore que nous ayons eu moins de succès dans ce domaine. Je crois que la volonté d'appliquer de telles politiques s'est renforcée au cours des années 90, mais les moyens nécessaires font encore défaut. L'OIBT n'a que des ressources limitées à consacrer à une assistance directe aux pays membres désireux de mettre en oeuvre les politiques qu'ils ont instaurées.

Quel rôle espérez-vous jouer en tant que nouveau Directeur exécutif?

Tout d'abord, nous devons optimiser les ressources limitées dont nous disposons. Par le passé, nous les avons dispersées dans de

nombreux domaines, dont certains sont moins prioritaires que d'autres. Je pense donc que nous devons nous polariser sur les principaux problèmes qui freinent la mise en oeuvre de politiques d'aménagement durable appropriées dans nos pays membres.

Nous avons déjà mis en place un cadre de travail à cet effet. En 1995, le Conseil international des bois tropicaux a dressé une liste des sept

actions prioritaires qui devraient être entreprises par les pays membres pour accélérer les progrès sur la voie de l'Objectif An 2000. Par exemple, une des priorités consiste à pratiquer l'exploitation à impact réduit et à former la main d'oeuvre

à ses techniques. Je crois que l'OIBT pourrait produire un effet immédiat dans ce domaine, en créant dans chacune des trois régions productrices des établissements où l'on enseignerait ces techniques. Bien d'autres actions peuvent être accomplies pour répondre aux priorités définies par le Conseil et j'ai l'intention d'oeuvrer avec le Conseil pour les mettre en train.

Il est évident que, pour optimiser l'utilisation de nos ressources, nous devons améliorer le contrôle financier des fonds que nous transférons à nos pays membres. Comme vous le savez, notre croissance a été extrêmement rapide: en à peine plus d'une décennie, notre portefeuille de projets

en cours d'exécution est passé à 150. Nous devons donc mettre en place de meilleurs contrôles administratifs et financiers pour les projets, afin d'être sûrs que notre argent soit bien dépensé. C'est une mesure que j'ai l'intention de prendre immédiatement.

En 1990, l'OIBT s'est fixé l'Objectif An 2000, date à laquelle le commerce international des bois tropicaux devait être approvisionné à partir de ressources durablement aménagées. Les délais sont presque écoulés, où en est l'Objectif?

En 1995, nous avons effectué un examen à mi-parcours des progrès réalisés dans le sens de l'Objectif An 2000. Cet examen a révélé que des progrès avaient été faits, notamment, comme je l'ai mentionné, en ce qui concerne l'élaboration et l'adoption de politiques appropriées, mais aussi que ces progrès variaient de pays à pays. Plus ou moins à la même époque, l'OIBT a tenté de comptabiliser les ressources financières nécessaires pour aider ses pays producteurs à atteindre l'Objectif: leur ordre de grandeur n'était pas vraiment à la portée de l'Organisation, ce qui a freiné le progrès. Je pense, néanmoins, que nous avons fait beaucoup plus que n'importe quelle autre organisation internationale s'occupant de forêts pour aider les pays membres producteurs à s'orienter vers l'aménagement forestier durable.

L'examen à mi-parcours a été la dernière évaluation des progrès accomplis vers l'Objectif. Comme vous le faites remarquer, nous arrivons à la

“Je crois que l'OIBT pourrait produire un effet immédiat... en créant dans chacune des trois régions productrices des établissements où l'on enseignerait les techniques d'exploitation à impact réduit.”

date butoir. C'est pourquoi nous nous apprêtons à donner suite à deux récentes décisions du Conseil, l'une prise à Chiang Mai en juin 1999 et l'autre à Yokohama en novembre 1999, et à entreprendre une nouvelle évaluation en profondeur et exhaustive.

Il s'agira de rassembler et d'analyser les informations communiquées par les pays membres concernant leurs progrès et de faire également un bilan des travaux de l'OIBT elle-même et de sa contribution à ces progrès.

En plus de cette évaluation, le Conseil a approuvé un projet qui nous fournira presque une radiographie de l'état des industries des bois tropicaux. Ce projet fera le point de la situation dans les 500 plus importantes entreprises produisant et exportant des bois tropicaux dans les pays producteurs, en ce qui concerne leurs régimes de production de bois et leur adhérence ou non aux Directives de l'OIBT pour l'aménagement durable

des forêts tropicales. Grâce à ce projet, les dix entreprises les plus performantes feront l'objet d'études de cas en profondeur. Ces études seront par la suite présentées à une conférence internationale, en vue de diffuser la 'bonne nouvelle' à d'autres entreprises. La réalisation de ce projet demandera deux ans et demi, mais il viendra admirablement compléter les rapports nationaux que les membres sont en train d'élaborer et dressera un tableau extrêmement détaillé de ce qui se passe au niveau du terrain.

Sans vouloir anticiper, il semble toutefois que le processus d'examen révélera probablement que les pays n'ont pas tous réellement atteint l'Objectif. Après l'an 2000, l'Objectif An 2000 sera-t-il simplement oublié, ou restera-t-il d'actualité?

Il ne perdra absolument rien de sa pertinence. Tel que je l'entends, l'Objectif An 2000 n'est pas un objectif réalisable à une échéance précise. Il cristallise les priorités et les travaux de l'OIBT, dont le but est de promouvoir l'aménagement durable des forêts. Mais vous savez, l'aménagement durable des forêts est lui-même un processus et c'est pour cela qu'il existe des critères et des indicateurs qui, eux, sont des outils permettant d'évaluer sans interruption l'état et l'avancement de l'aménagement durable des forêts.

Nous devons donc poursuivre notre action. En même temps, il est essentiel de bien faire comprendre au grand public et à tous ceux qui s'occupent de forêts tropicales, que nous sommes engagés dans un processus, que nous le poursuivons, que nous avons déjà réalisé beaucoup et que nous pourrions faire encore beaucoup plus si nous disposions de davantage de ressources.

Peut-on réellement envisager que la crise des forêts tropicales sera jamais résolue?

Lorsque l'on voit ce qui se passe dans les forêts tropicales, lorsque l'on constate l'intensité du dialogue international et de l'aide consacrés à ce problème, et lorsque nous sommes informés que les forêts tropicales continuent de disparaître à un rythme phénoménal, il n'est pas difficile de se sentir impuissant à changer la situation. Nous devons donc chercher des moyens novateurs pour traiter ce problème. En particulier, il faut trouver des solutions pour procurer aux peuples qui vivent dans les forêts des moyens leur permettant d'améliorer leur existence sans avoir à détruire la forêt. C'est essentiel, mais difficile à cerner: la communauté internationale offre de nombreuses solutions mais le problème est encore loin d'être résolu.

J'ai vécu de nombreuses années dans la région amazonienne et je sais que cette situation est

étroitement liée au fait que la forêt naturelle ne peut actuellement concurrencer financièrement d'autres options de développement qui nécessitent le défrichage de terres boisées. A moins que ces circonstances ne changent, je ne crois pas que les propriétaires forestiers seront en mesure de conserver leurs forêts et de les gérer de manière durable. C'est là, de toute évidence, le plus grand défi à relever. Si nous continuons à vivre dans un monde où les plantations forestières et les planteurs sont subventionnés, et où les bois de plantation et les produits agricoles sont plus compétitifs que les produits forestiers des forêts naturelles, il va de soi que les forêts continueront d'être éliminées. C'est triste, mais c'est ainsi. Cela nous pousse toutefois à explorer de nouvelles idées: des dizaines d'études, sinon des centaines, ont été menées sur les

“... il est réaliste d'espérer que d'ici quatre ans certains des pays membres producteurs de l'OIBT auront atteint un niveau suffisant d'aménagement forestier durable pour écarter toute objection au commerce de leurs produits ligneux, même sur les marchés les plus 'verts'.”

subventions accordées aux plantations de forêts et de produits agricoles. Nous devrions chercher à en savoir plus au sujet des subventions en faveur des forêts et de l'agriculture, et de leurs incidences sur l'aménagement durable et la conservation des forêts tropicales.

Un commerce durable et rémunérateur de bois tropicaux fera partie de la solution à la crise des forêts: il a le potentiel de générer non seulement des revenus considérables pour les propriétaires de forêts mais aussi des emplois pour les communautés tant urbaines que rurales. Mais dans de nombreux cas, ce ne sera pas la seule solution. Les forêts offrent de nombreux biens et services qui ont une valeur au niveau local, national et mondial, et ces biens et services doivent avoir leur contrepartie monétaire à chacun de ces niveaux.

Votre mandat, du moins le premier, porte sur quatre ans. Qu'espérez-vous avoir réalisé au terme de ces quatre ans?

Ma tâche est de bien servir le Conseil international des bois tropicaux et de faire en sorte que ses décisions et ses politiques soient convenablement appliquées. A l'intérieur de ce

cadre, j'ai de multiples objectifs; je ne vous en préciserai que deux. Je crois qu'il est réaliste d'espérer que d'ici quatre ans certains des pays membres producteurs de l'OIBT auront atteint un niveau suffisant d'aménagement forestier durable pour écarter toute objection au commerce de leurs produits ligneux, même sur les marchés les plus 'verts'. Cela pourrait même être plus significatif qu'à première vue, car il ne faut pas oublier que six pays membres producteurs seulement représentent presque 90% du commerce international des bois tropicaux. Parmi ces six, je suis sûr que quelques-uns sont déjà bien avancés en matière d'aménagement forestier durable. Il reste encore un petit effort de plus à fournir pour nous trouver réellement dans une situation assez favorable en l'espace de quatre ans.

J'espère également que l'OIBT continuera d'élargir son rôle dans la création et la gestion de zones de conservation transfrontières. Les zones de conservation transfrontières totalement protégées représentent un secteur essentiel de l'aménagement forestier durable, pour plus que de simples raisons de conservation. Elles sont très importantes aussi du fait qu'elles permettent d'éviter et de surveiller le commerce illicite, ce qui entre dans le mandat de l'OIBT. C'est ainsi qu'actuellement nous collaborons avec le Gouvernement thaïlandais pour aider à gérer une zone de conservation à la frontière entre la Thaïlande et le Cambodge, ainsi qu'avec l'Equateur et le Pérou en vue de créer une zone de conservation transfrontières à cheval entre ces deux pays. Cette dernière aura l'avantage supplémentaire de contribuer à faire régner la paix, puisque la zone à conserver se situe dans une région revendiquée auparavant par les deux pays. Personnellement, j'espère que d'ici quatre ans la superficie des réserves de conservation développée avec l'assistance de l'OIBT sera passée de 1,5 millions d'hectares actuellement à 5 millions d'hectares environ. Il y aurait vraiment de quoi être satisfait. ■

Un bref bilan de l'OIBT

Où en est l'Organisation à l'aube d'un nouveau millénaire?

Tableau 1: Financement par l'OIBT de projets, avant-projets et autres activités approuvées, 1987-98 (en millions de \$EU)

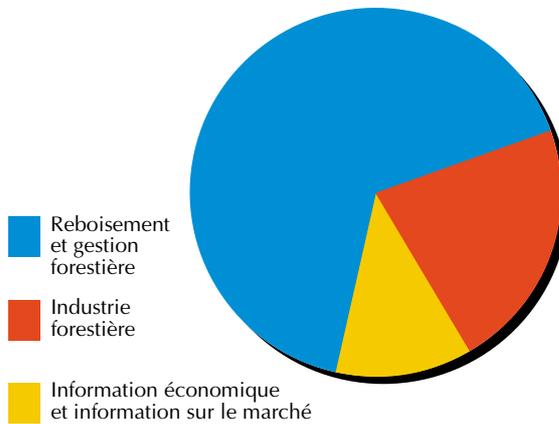
Travaux	Etat d'avancement	Nombre	Budget total	Fonds OIBT
Projets	Achevé	146	82,3	60,4
	En cours	104	110,3	83,0
	En attente de contrat	14	7,7	7,3
	Total partiel	264	202,3	150,7
Avant-projets	Achevé	86	9,5	8,9
	En cours	16	1,4	1,2
	En attente de contrat	9	0,8	0,7
	Total partiel	111	11,7	10,8
Activités approuvées	Achevé	63	10,9	10,9
	En cours	11	1,3	1,3
	En attente de contrat	-	-	-
	Total partiel	74	12,2	12,2
TOTAL		449	226,2	173,7

Source: Rapport annuel de l'OIBT, 1998

L'Organisation internationale des bois tropicaux compte actuellement 53 pays membres (y compris l'Union européenne), soit 29 membres producteurs et 24 membres consommateurs. Collectivement, ceux-ci représentent plus de 80 % de la forêt dense tropicale humide dans le monde et plus de 90 % du commerce international de bois tropicaux.

Le tableau 1 indique les fonds dépensés par l'OIBT pour des projets, avant-projets et autres activités depuis sa création en 1986 (on peut considérer un avant-projet comme une étude de faisabilité). Il importe de noter que ces fonds sont accordés en tant que subventions et non de prêts, et que les projets sont exécutés à l'initiative des pays.

Figure 1: Répartition des fonds entre les divisions



Ce système reconnaît l'autonomie et la compétence des pays producteurs et favorise le développement des aptitudes de ressortissants des pays intéressés en matière de gestion de projets. La différence entre le budget total et le montant alloué par l'OIBT est invariablement à la charge du pays exécutant le projet, l'avant-projet ou l'activité.

La structure de l'OIBT comporte trois divisions techniques: Reboisement et gestion forestière, Information économique et information sur le marché, Industrie forestière. La figure 1 indique comment les fonds de l'OIBT ont été répartis entre ces trois divisions.



Le Secrétariat de l'OIBT, implanté à Yokohama (Japon), compte actuellement 30 fonctionnaires, représentant 14 nationalités. **En arrière** (à partir de la gauche): M. Tadayuki Saito, Dr Efransjah, Dr Douglas Pattie, Dr Svend Korsgaard, M. Edmond Collins Ahadome, Dr Michael Adams, Dr Steven Johnson. **Au milieu**: M. Amha Buang, M. Charas Mayura, Mme Hideko Hattori, M. Jairo Castaño Galvez, M. Emmanuel Ze Meka, Dr Hwan Ok Ma, Dr Chisato Aoki, M. Nobuaki Fukui, Mme Akiko Yoshida, M. Michiaki Fujimoto, Mme Naho Tamura, Mme Masako Ochiai, M. Akira Kagaya. **Devant**: Mme Masaki Miyaki, Mme Manami Araki, Mme Manako Hanawa, Dr Manoel Sobral Filho, M. Takeichi Ishikawa, Mme Akemi Yamane, Mme Hitomi Watanabe. **Absents**: M. John Leigh, Mme Kanako Sakaguchi, M. Daiki Tanaka.

Un cadre visionnaire pour les forêts au XXI^e siècle

La Commission mondiale pour les forêts et le développement durable préconise des changements radicaux si l'on veut que les forêts dans le monde entier survivent au siècle prochain

par Ajit Krishnaswamy

Administrateur de projet – CMFDD, Institut international du développement durable, 161 avenue Portage Est, 6^e étage, Winnipeg, Manitoba, Canada R3B 0YA. Tél 1-204-958 7700. Fax 1-204-958 7710

Ayant estimé, vu les divergences politiques mises en évidence au Sommet de la Terre de Rio en 1992, que les solutions à la dégradation des forêts auraient probablement un caractère politique plutôt que technique, un groupe de quelque 30 anciens chefs d'Etat et de gouvernement, connu sous l'appellation Conseil InterActions, décida de créer une commission indépendante sur les forêts, composée de politiciens chevronnés et d'éminents scientifiques de toutes les parties du monde.

Ainsi fut lancée, en 1995, la Commission mondiale pour les forêts et le développement durable (CMFDD), sous la co-présidence d'Emil Salim, ancien ministre indonésien de la population et de l'environnement, et d'Ola Ullsten, ancien premier ministre de Suède. Sa tâche devait être de concevoir 'une vision mondiale des forêts au XXI^e siècle'. Vingt-six personnes de renom provenant de 24 pays du Nord et du Sud, les uns versés en matière de politique et de réglementation, les autres provenant de milieux scientifiques et forestiers, ont été sélectionnées pour former cette commission.

La CMFDD a tenu des audiences publiques en 1996 et 1997 dans cinq zones géographiques (Asie, Amérique latine et Caraïbes, Amérique du Nord, Afrique et Russie). A ces audiences ont participé des parties prenantes dans toutes sortes de domaines forestiers, des écologistes et des scientifiques. A l'issue de presque quatre années de travail, le rapport final de la CMFDD, *Nos Forêts ... Notre Avenir*, ainsi qu'un Rapport sommaire de 37 pages, ont été publiés en avril dernier. Ils présentent les conclusions et les recommandations de la Commission.

Recommandations générales

Nos Forêts ... Notre Avenir préconise des changements fondamentaux et de grande portée qui vont bien au-delà de simples ajustements techniques. La Commission exhorte les sociétés à faire un effort conscient pour adopter des politiques audacieuses et permettre à la société civile de développer de nouvelles institutions afin d'améliorer la gérance et la responsabilité en matière d'utilisation des forêts. Il est absolument essentiel d'innover si l'on veut éviter que la crise des forêts ne s'approfondisse. La Commission s'est donc efforcée de faire preuve de créativité à la recherche de solutions.

La Commission propose trois mécanismes novateurs pour améliorer la gouvernance et la responsabilité. Ces mécanismes sont les suivants:

- Forum Forêts – un ensemble de dispositions permettant de structurer des partenariats entre société civile, gouvernements et industrie en vue de la gestion des forêts (Encadré 1);
- le Conseil de sécurité des forêts – encourageant un petit groupe de pays qui dépendent de la forêt à assumer le rôle de chef de file pour étudier les problèmes mondiaux relatifs aux forêts (Encadré 2);
- l'Indice du capital forêt – un indicateur numérique assignant une valeur au capital forestier d'un pays, en particulier du point de vue des valeurs non ligneuses (Encadré 3).

La Commission est convaincue que ses recommandations joueront un rôle de plus en plus important dans les politiques forestières internationales et nationales au cours du XXI^e siècle. Elle a dès lors entrepris la phase de suivi qui lui permettra de développer et de faire connaître les trois mécanismes décrits dans les encadrés 1 à 3.

Ces mécanismes ont déjà éveillé l'intérêt de nombreuses institutions et personnes. L'Institut international pour le développement durable, implanté à Winnipeg (Canada), sera l'organisation

hôte du concept Forum Forêt et d'un atelier prévu durant l'an 2000. Le Woods Hole Research Center au Massachusetts (Etats-Unis) et la Fondation de recherche M.S. Swaminathan de Chennai (Inde) ont décidé d'un commun accord de diriger le projet de l'Indice du capital forêt et d'organiser à Chennai à la mi-février 2000 un atelier le concernant. Le concept du Conseil de sécurité des forêts continuera d'être préconisé dans les milieux des dirigeants politiques.

Problèmes et recommandations concernant les forêts tropicales

La pauvreté des populations qui dépendent de la forêt, leur exclusion de la prise de décisions concernant les forêts et la rapidité du déboisement ont été les thèmes le plus souvent évoqués au cours des audiences tenues par la Commission dans les régions de forêts tropicales.

La pauvreté rurale reste un défi majeur dans les pays tropicaux. Le paradoxe, c'est qu'une vaste proportion des terres de nombreux pays tropicaux, où les populations rurales pauvres sont importantes, se trouvent sous couvert forestier. Cependant, le déclin des forêts a menacé l'existence de millions d'habitants dans ces pays: la pauvreté rurale et la perte de forêts y sont intimement liées car un grand nombre de leurs habitants dépendent des ressources forestières, surtout du bois de feu, pour assurer leur subsistance. La perte de forêts aggrave la pauvreté parce que les produits forestiers deviennent plus difficiles et plus coûteux à se procurer.

Encadré 1: Forum Forêts

La recommandation de la CMFDD relative à Forum Forêts porte sur des mécanismes qui garantiront une plus grande participation de la société civile à la gestion des forêts. La Commission estime nécessaire de mettre en place des dispositifs qui permettront aux citoyens d'exercer leur droit de surveiller la gestion des forêts. Elle propose que ce concept porte le nom de Forum Forêts International sur le plan mondial et qu'il soit assorti d'autres applications sur le plan national et local.

Forum Forêts serait divisé en quatre secteurs satellites: i) Vigilance forestière - en vue d'engager les populations à la surveillance de leurs forêts; ii) le Mérite forestier – en vue de reconnaître les pratiques exemplaires de gestion forestière et de conservation; iii) un Ombudsman forestier – dont les jugements sur des pratiques forestières délinquantes feraient autorité; et iv) le Conseil de la gestion forestière – chargé de fixer des normes de gestion forestière durable.

La Commission a exploré la façon dont il serait possible de sortir du cercle vicieux de la contraction des forêts qui provoque l'aggravation de la pauvreté dans les pays tropicaux. Elle propose des mécanismes destinés à ouvrir davantage au public l'accès à la gestion des forêts, par l'intermédiaire d'institutions telles que Forum Forêts et Vigilance forestière (voir Encadré 1). Les plus démunis d'entre les pauvres seraient ceux qui bénéficieraient le plus de cet accès.

Garantir des moyens d'existence durables aux populations rurales et atténuer la pauvreté se fera plus vraisemblablement par le biais de la gestion des ressources forestières sur le plan local: celle-ci permet une répartition plus équitable des bénéfices que si elle est centralisée ou confiée à des

sociétés. La gestion locale prenant la forme de forêts communautaires, espaces boisés de villages et plantation d'arbres sur des terres agricoles, allège la pauvreté de différentes manières: elle procure le bois de feu, le fourrage et des produits non ligneux, elle accroît la sécurité alimentaire, elle pare à la dégradation des terres, et elle ouvre des emplois aux habitants locaux.

Élément clé: la participation

Dans son rapport, la Commission préconise la mise en place de mécanismes de gouvernance qui ouvriraient le processus de prise de décisions et

Encadré 2: Le Conseil de sécurité des forêts

La Commission propose à un petit groupe de pays qui possèdent, utilisent ou commercialisent la plus grande partie des ressources forestières du monde de prendre en main la direction internationale des problèmes mondiaux relatifs aux forêts et de s'instituer en Conseil de sécurité des forêts (CSF). Des groupes plus petits de pays (15-25 pays) du CSF proposé, qui travailleraient de manière informelle, viendraient idéalement compléter les travaux des forums intergouvernementaux plus larges et plus formels, et leur tâche consisterait à chercher et à s'entendre sur des solutions rapides et efficaces aux problèmes des forêts à l'échelle mondiale. Le CSF serait censé tenir compte non seulement des intérêts des gouvernements mais aussi des préoccupations des secteurs scientifiques, de la société civile et des entreprises des nations.



Que réserve l'avenir à ces enfants et à des millions d'autres comme eux? Photo: Virginia Boyd, avec l'autorisation de l'Agence canadienne pour le développement international

feraient intervenir la société civile, notamment les groupes directement touchés par les décisions relatives à l'utilisation des terres forestières. La participation publique est un des fondements du développement durable et, à son tour, une condition préalable d'un plus grand intéressement des communautés à la gestion forestière.

On trouve des antécédents de gestion forestière par les communautés dans de nombreuses forêts tropicales. Il est vrai que la gestion communautaire a été supplantée par l'acquisition et l'administration des terres forestières par

l'Etat, par les opérations de grands exploitants de bois et du fait de l'insécurité inhérente aux régimes fonciers. Il semble pourtant que la participation communautaire à la gestion forestière soit en train de renaître.

La Commission considère que l'élimination des obstacles à la gestion communautaire des forêts est d'une importance critique pour la pérennité des forêts tropicales. A cette fin, la Commission propose ce qui suit: faire participer les communautés à l'attribution des terres et aux décisions quant à leur gestion, prévoir des subventions à la foresterie communautaire, lesquelles représenteraient un pourcentage des

recettes de l'extraction de bois, incorporer dans la politique d'autres subventions en faveur des communautés, créer et développer les marchés de produits forestiers non ligneux, et soutenir les institutions existant au niveau local.

Outre la responsabilisation des communautés, la Commission est d'avis qu'il est impératif de

réexaminer comment, dans tous les pays, la propriété et la jouissance des terres influent sur la conservation des forêts. Dans de nombreux pays tropicaux, les communautés économiquement marginalisées et déplacées envahissent souvent les forêts

publiques, n'ayant guère d'autres possibilités d'assurer leur subsistance. Peu les incite à prendre soin de la terre ou à sauvegarder les forêts si elles ne bénéficient pas de droits de propriété ou de jouissance.

Par conséquent, des droits fonciers clairement définis, sûrs et applicables représentent un besoin fondamental pour encourager à l'utilisation durable des forêts tropicales. Il est possible également de réduire l'utilisation non durable des forêts imputable à l'absence de droits de propriété et de jouissance en instaurant des politiques qui confèrent certaines récompenses ou une certaine sécurité aux communautés tributaires de la forêt. Un régime

“La Commission considère que l'élimination des obstacles à la gestion communautaire des forêts est d'une importance critique pour la pérennité des forêts tropicales.”

Encadré 3: L'Indice du capital forêt

L'initiative Indice du capital forêt (ICF) étudie un besoin critique, celui de trouver des mesures de valeur qui refléteraient les fonctions diverses et intrinsèques des forêts dans le maintien des phénomènes écologiques dans le monde. Elle répond à l'appel lancé par diverses instances intergouvernementales (par ex. la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et le Forum intergouvernemental sur les forêts) pour que soient mis au point des indicateurs plus avancés du développement durable. En tant qu'instrument de politique forestière internationale, l'ICF permettra d'évaluer les progrès réalisés par chacune des nations du monde en matière de renouvellement et de maintien de ses ressources forestières, c'est-à-dire de son capital forestier. Il servira de repère pour évaluer si ce capital s'accroît, reste stationnaire ou diminue dans le temps. Il facilitera la mise en place d'un cadre de travail de portée mondiale pour attribuer des valeurs aux multiples services que procure la forêt (notamment les produits non ligneux) et créera la possibilité d'établir des mécanismes permettant de compenser financièrement ces services.

L'ICF pourrait être fondé sur toutes sortes d'indicateurs, par exemple la superficie, la biomasse sur pied, la productivité primaire nette, la richesse et la diversité des espèces. L'examen périodique des changements constatés permettra de comparer le déclin des forêts à l'échelle internationale, plus sûrement que la seule mesure absolue du déboisement. Il est essentiel d'unifier les programmes de surveillance des forêts qui existent déjà, en une mesure cohérente facilement utilisée en tant que mesure plus réaliste et plus valable des progrès accomplis par les pays en matière de conservation des forêts.

foncier bien structuré, allié à une réglementation gouvernementale qui récompense la protection des forêts, est un pivot de l'utilisation durable des forêts.

Le rôle de l'agroforesterie

La conversion de terres forestières en terres agricoles et pâturages a été l'une des principales raisons de la perte et de la dégradation des forêts dans les pays tropicaux. La demande alimentaire continuera de s'intensifier parallèlement à la croissance démographique et à l'amélioration des revenus. La Commission pense que l'agroforesterie offre une importante solution à ce problème. A mesure que les ressources de collectivités disparaissent ou se dégradent, les agriculteurs devraient s'orienter vers la production de produits de valeur sur leurs propres terres, en associant la plantation d'arbres à leurs cultures agricoles. L'agroforesterie a un potentiel considérable en tant que pratique d'aménagement des terroirs, en

ce sens qu'elle entretient la fertilité des sols et la productivité sous les tropiques.

Reconnaissance des avantages économiques des forêts

La Commission a souligné l'importance de l'attribution de valeurs au rôle que jouent les forêts en atténuant la pauvreté dans les pays tropicaux. Les forêts contribuent directement à fournir les moyens d'existence et une indépendance économique à des millions de gens, dont une grande partie sont des acteurs qui participent en marge des systèmes économiques nationaux ou régionaux. Un grand nombre des multiples bénéfices de la forêt ne se reflètent en rien dans les transactions financières. Les forêts procurent un large éventail d'autres produits ligneux et non ligneux qui ne figurent pas dans les recettes nationales mais qui restent néanmoins critiques pour un grand nombre de populations défavorisées.

Conclusion – Pour une gestion durable des forêts au XXI^e siècle

La gestion durable des forêts nécessite plus que des solutions techniques. Elle doit appréhender les problèmes humains – amélioration de la condition humaine, équité sociale, réduction de la pauvreté, relations de pouvoir, rôle des sexes – qui sont au coeur des problèmes et des conflits relatifs aux ressources forestières. Il faut, pour s'attaquer à ces problèmes humains, que des individus de disciplines très différentes participent à la planification de l'aménagement forestier et prennent les décisions en la matière.

A tous moments dans son rapport, la Commission exprime son soutien en faveur d'une plus grande participation à la prise de décisions et à la gestion forestière par les communautés qui dépendent intimement des ressources forestières, de même que par d'autres éléments de la société civile. Cette approche a pour effet de réduire le pouvoir décisionnel et administratif d'organismes bureaucratiques centralisés. Elle entre aussi dans le cadre de la gestion communautaire et de la responsabilisation des habitants locaux.

Une approche participative est un mécanisme essentiel pour la protection des intérêts publics. Les principaux points de l'approche participative consistent à définir les participants (parties prenantes) et leurs intérêts, accepter et être capable d'engager un dialogue, présenter l'information scientifique sous une forme aisément comprise, concilier les intérêts locaux, nationaux et mondiaux, et avoir la volonté politique de respecter et de faire appliquer des décisions ardues.

La Commission sait fort bien que le simple fait d'ouvrir le processus décisionnel ne permettra pas à lui seul de renverser le déclin des forêts. La plupart des causes de ce déclin résultent de politiques et d'actions dont l'origine se retrouve hors du secteur forestier. Toutefois, la Commission préconise l'approche participative comme étant un instrument nécessaire permettant de réaliser la plus grande équité sociale essentielle pour soutenir les sociétés humaines. De nouvelles formes de gouvernance et d'institutions, rendant possible une participation plus large et plus équitable, doivent donc avoir une place de choix dans les programmes politiques et sociaux du XXI^e siècle.

Les forêts doivent être et seront utilisées pour nourrir, vêtir, abriter et pourvoir de toute autre manière aux besoins fondamentaux de l'homme. La préoccupation est de savoir dans quelle mesure les forêts sont utilisées par rapport à leur capacité de renouvellement; le défi est de gérer les forêts de telle sorte qu'elles continueront à satisfaire les besoins humains et, en même temps, à assurer la survie de la planète grâce à ses fonctions écologiques. Il apparaît désormais évident que l'homme ne peut plus utiliser les forêts comme il l'a fait par le passé. Nous devons apporter des changements radicaux afin de garantir leur pérennité au XXI^e siècle et au-delà.

Pour toute information supplémentaire au sujet de la CMFDD et de ses activités de suivi, s'adresser au Secrétariat de la Commission à l'Institut international pour le développement durable, 161 Portage Avenue East, 6^e étage, Winnipeg, Manitoba, Canada R3B 0Y4. Téléphone: 1-204-958 7700. Télécopie: 1-204-958 7710. Courriel: wcsfd@iisd.ca. Site WEB <http://iisd.ca/wcfsd>. ■

Promotion de l'agroforesterie dans une région péruvienne

Un projet de l'OIBT a permis de développer l'agroforesterie en Amazonie péruvienne par la création de plantations de *Bertholletia excelsa* (noix du Brésil) et d'autres essences

par **Hermán Gutiérrez Merino¹** et **John Leigh²**

¹ Directeur du projet OIBT PD 9/95

² Secrétariat de l'OIBT, Yokohama, Japon

L'arbre qui donne la noix du Brésil, *Bertholletia excelsa*, est une essence courante des forêts du département de Madre de Dios en Amazonie péruvienne. Connue localement sous le nom de *castaña*, il contraste du reste de la végétation par son apparence majestueuse et sa large cime atteignant des hauteurs supérieures à 50 mètres. La noix connaît une forte demande dans le monde entier: en 1995, la production totale de noix du Brésil s'est élevée à 14.700 tonnes, dont 54% au Brésil, 34% en Bolivie et 12% au Pérou. Quelques plantations ont été établies en Madre de Dios – le seul département péruvien où cette essence pousse naturellement – mais nous avons peu d'informations techniques sur leur gestion.

Bertholletia excelsa a une importance économique non négligeable en Madre de Dios et la récolte des noix est surtout une affaire familiale. Les membres de la famille effectuent des tâches

telles que le défrichage de pistes pour transporter les noix, la récolte et l'ouverture des écales, la mise en sacs (*barricas*) et leur transport, le trempage, le séchage, l'épluchage et la sélection des noix. Les contrats de production de noix du Brésil sont renouvelés et transmis de génération en génération.

Afin d'éviter l'épuisement de cette ressource naturelle, un décret ministériel (N 00729-81-AG-DGFF) a été voté en 1981, interdisant l'abattage des noyers du Brésil dans les forêts naturelles de Madre de Dios. Toutefois, la destruction de la forêt continue dans la région, mettant en péril cette industrie et, par voie de conséquence, les moyens d'existence de nombreuses personnes.

En 1995, le Conseil international des bois tropicaux a approuvé un projet visant à traiter les problèmes de déforestation et de pauvreté en milieu rural dans le département de Madre de Dios. Le



Un participant au projet écalant des noix en vue de leur commercialisation. Photo: H. Gutiérrez

projet PD 9/95 Rev.2(F) "Reboisement en essences tropicales de valeur en associations agroforestières dans la province de Tambopata" a débuté en 1996 avec le soutien financier des gouvernements de plusieurs pays (Pérou, Japon, Etats-Unis et Norvège), par l'intermédiaire de l'OIBT. L'objectif consistait à augmenter la rentabilité des activités forestières et agricoles dans ce département en incorporant des activités agroforestières à l'économie rurale. Les principales essences privilégiées étaient *B. excelsa*, le cèdre (*Cedrela odorata*), l'acajou (*Swietenia macrophylla*) et le tornillo (*Cedrelinga catenaeformis*).

Réalisations du projet

Ce projet s'est achevé en avril 1999 avec une liste considérable de réalisations, parmi lesquelles on retiendra:

Tableau 1: Diamètre, hauteur et accroissement annuel moyen (AAM) des *B. excelsa* dans des plantations de différents âges – mesures prises en novembre 1997

Plantation	Ages en années	Nombre d'arbres mesurés	Diamètre à hauteur d'homme (cm)				Hauteur (m)			
			Max	Min	Moyenne	AAM	Max	Min	Moyenne	AAM
1	3	63	7,0	1,0	3,3	1,10	5,8	2,00	3,5	1,17
2	8	116	29,0	8,0	17,8	2,23	16,5	4,75	10,5	1,31
3	8	41	24,0	7,0	13,9	1,74	24,0	7,00	11,1	1,38
4	10	48	34,0	9,0	20,2	2,02	22,0	7,00	13,8	1,38
5	11	32	45,0	16,0	26,5	2,41	28,5	16,25	22,9	2,08
6	25	13	74,0	36,0	56,0	2,24	30,0	22,00	27,5	1,10

- l'identification, le marquage et l'entretien de plusieurs douzaines de semenciers dont beaucoup se trouvent dans le voisinage de la Communauté indigène de Puerto Arturo. La phénologie des arbres a été étudiée et la population locale formée à la récolte de semences, donnant ainsi une nouvelle source de revenus à la Communauté indigène de Puerto Arturo;
- la formation de près de 600 agriculteurs à la mise en place et à l'entretien de systèmes agroforestiers;
- la création de quatre pépinières permanentes représentant une capacité totale de production d'environ 250.000 semis par an;
- l'apport d'une assistance technique sur le terrain aux membres de la communauté, notamment en matière d'établissement et d'entretien de plantations agroforestières;
- l'adoption de méthodes participatives destinées à promouvoir la participation active des membres de la communauté, notamment des femmes;
- la désignation de 55 placettes d'un hectare chacune, comme modèles agroforestiers

servant de base aux efforts de vulgarisation déployés par le projet. Leur suivi aura permis d'obtenir des données de croissance et de rendement;

- une étude sur la croissance et la production de semis de *B. excelsa*, qui a fourni des données utilisées pour améliorer les normes d'établissement dans les plantations de cette essence. Le tableau 1 montre les diamètres et les hauteurs mesurés dans les plantations déjà établies; et
- diverses activités de communication, à l'intérieur comme à l'extérieur de la région.

Participants

Les personnes ciblées par le projet étaient des paysans itinérants pratiquant une agriculture de subsistance le long de l'axe autoroutier de Puerto

Maldonado dans le département de Madre de Dios. Après un manque d'intérêt initial pour les activités forestières et agroforestières, ces agriculteurs itinérants commencèrent lentement, grâce à des efforts de vulgarisation, à participer au projet et à devenir de plus en plus les promoteurs des activités agroforestières dans la région. Le meilleur indicateur de la réussite du projet est sans doute le niveau d'adhésion: 500 familles d'agriculteurs itinérants de 34 communautés rurales vivant dans la zone d'influence du projet ont établi des placettes agroforestières sur leurs terres agricoles et/ou des terres boisées dégradées, soit une superficie totale d'environ 1.500 hectares. L'établissement de ces placettes a entraîné immédiatement une hausse de la valeur de leurs terres et leur donnera, à long terme, un revenu supplémentaire lorsque les arbres plantés arriveront à maturité et que leurs fruits pourront être récoltés.

Une évaluation de ces placettes agroforestières a confirmé que 70% des familles présentes dans la zone couverte par le projet s'étaient apparemment sédentarisées sur leurs terres tandis que les autres continuaient à pratiquer une culture itinérante.

“Après un manque d'intérêt initial pour les activités forestières et agroforestières, les agriculteurs itinérants commencèrent lentement, grâce à des efforts de vulgarisation, à participer au projet et à devenir de plus en plus les promoteurs des activités agroforestières dans la région.”

L'organisme chargé de l'exécution du projet et les autorités locales de la région voient en cela un signe très encourageant pour deux raisons: 1) les terres dégradées sur lesquelles ces familles se sont établies sont maintenant en cours de réhabilitation; et 2) les familles sédentarisées ne défricheront plus la forêt, ce qui fera baisser

le taux de déforestation dans la région. Si on continue à l'encourager, on peut s'attendre, dans la région, à une croissance importante de l'industrie de la noix du Brésil, ainsi que de celles du bois et des produits agroforestiers non ligneux. ■



Semis de *B. Excelsa* dans une pépinière créée par le projet, prêts à être plantés dans les placettes agroforestières. Photo: H. Gutiérrez

Au travail avec les femmes camerounaises

les femmes d'utiliser durablement les forêts et qui entraînent la dégradation des ressources forestières et une faible productivité agricole. Parmi les plus importants, citons:

- l'empiétement de l'agriculture sur la forêt;
- une gestion non durable des produits forestiers non ligneux;
- le recours à des méthodes de culture traditionnelles non durables;
- un manque de compétence technique;
- des capitaux insuffisants pour investir dans des installations de transformation ou autres;
- l'absence de facilités de crédit; et
- un manque de matériel végétal amélioré ou sélectionné.

Quelques principes

Bien souvent, les femmes de la zone du projet se sont montrées naïves dans leurs interactions avec les gens de l'extérieur. Le personnel du projet a donc reconnu le besoin de faire preuve de tact quand il les associait aux activités. Plusieurs principes ont été adoptés:

- traiter avec les groupes d'intérêt (par ex: tribu, religion, groupe d'âge, type de culture et de travail) dès que l'on s'adresse à plus de deux femmes;
- faire régner la démocratie lors de la prise de décisions;
- s'assurer que les villageois contribuent aux activités à part égale (matériellement et financièrement). Ce qui va au-delà de leurs moyens est fourni par le projet, si nécessaire;
- organiser les réunions à un moment et à un endroit convenant aux femmes. Si elles ne peuvent aller aux réunions, les réunions iront à elles; et
- donner le temps aux femmes de discuter entre elles de tous les sujets de controverse qui peuvent surgir dans les discussions.

Améliorer les conditions

Les participantes au projet ont été sensibilisées aux questions liées à la foresterie et à la conservation des forêts par une série de réunions et de débats. Les activités agricoles et forestières sont interdépendantes dans cette région du Cameroun, mais les problèmes socio-économiques tels que la croissance démographique, la réduction massive des dépenses et l'exode rural ont provoqué une surexploitation des sols. L'agriculture et la foresterie ont besoin de nouvelles méthodes. Les femmes de la zone du projet se familiarisent avec des techniques nouvelles et plus durables dans le domaine agricole et forestier, en participant aux

activités menées sur les sites de démonstration établis par le projet. Toute une série d'autres activités cherchent aussi à améliorer leurs conditions de vie et à leur permettre de mieux s'organiser.

Coopératives: Par exemple, dans les villages situés dans la zone du projet, des femmes ont créé des coopératives de production et de commercialisation pour des produits forestiers comme le *Ricinodendron* et des produits agricoles comme le manioc, le cacao et l'igname. Ces coopératives permettent aux femmes de mieux négocier et les aident à obtenir de meilleurs prix pour leurs produits.

Savonnerie: Le savon est un produit ménager essentiel. Conformément à son objectif de renforcer le pouvoir des femmes en leur apportant une formation et la capacité d'avoir un revenu, le projet leur a enseigné à fabriquer du savon - destiné aussi bien à la consommation personnelle qu'à la vente - à partir de matériaux locaux.

Ce ne sont là que deux exemples, parmi d'autres, d'activités organisées par le projet au profit des femmes. Beaucoup d'entre elles (mais pas toutes) participent de plus en plus à ces activités et se rendent compte qu'elles peuvent s'affranchir en élargissant leur savoir-faire. Certaines femmes voudraient s'initier à ces nouvelles activités, mais elles craignent que le temps à y consacrer ne le soit au détriment d'autres fonctions telles que veiller sur leur famille et effectuer les tâches quotidiennes.

Dans les villages associés au projet, l'attitude de nombreuses femmes à l'égard de la gestion des ressources forestières est en train de changer. Il n'est pas à exclure qu'un jour les femmes se chargeront de l'essentiel du développement de la foresterie, notamment en ce qui concerne les produits forestiers non ligneux. Les deux principaux enseignements que nous avons tirés de ce projet jusqu'à présent sont sans doute les suivants: il faut renforcer la confiance entre le projet et les participantes et trouver celles qui ont le plus d'esprit d'initiative et sont le plus ouvertes à des idées nouvelles, car ce sera d'elles que viendra le changement. ■

Il est maintenant admis que la gestion forestière durable ne peut réussir sans la participation active des populations locales et la prise en compte de leurs besoins de développement. Pourtant, rares sont encore les expériences dans les forêts denses d'Afrique de l'Ouest où la population locale est intégrée avec succès aux programmes de développement durable des forêts.

En 1993, un projet financé par l'OIBT a été lancé dans le domaine forestier du Sud-Bakundu qui couvre une superficie de quelque 18.000 ha dans le département de Mémé de la province sud-ouest du Cameroun. L'objectif était de préparer et d'appliquer un plan d'aménagement de la forêt qui devait intégrer les activités économiques de la population vivant à l'intérieur et autour de la zone de projet et améliorerait la pérennité des activités d'extraction forestière.

Le rôle des femmes

Dès les premiers jours du projet, il a été reconnu que les femmes avaient un rôle très considérable à jouer. Parallèlement à leurs fonctions d'épouses et de mères de famille, elles prennent une part très importante à l'agriculture et à la foresterie. Par exemple, elles collectent, transforment, transportent et commercialisent des produits forestiers non ligneux et elles participent à la gestion aussi bien des forêts plantées que de celles qui se régénèrent naturellement. Les femmes ont une bonne connaissance des arbres les plus utiles et de leur emplacement dans les zones forestières environnantes. Dans l'ensemble, elles apprécient les bénéfices qu'apporte la forêt, à savoir:

- une source majeure de revenus;
- une source de nourriture et de remèdes;
- un instrument de développement;
- un réservoir potentiel de terres agricoles pour l'avenir.

Toutefois, notre expérience suggère qu'il existe un certain nombre de contraintes qui empêchent

Pour qui sonne le glas

Comment se présente l'avenir du commerce des bois tropicaux face à une surabondance probable de bois de plantations?

par A. J. Leslie

Les perspectives pour le bois et les produits forestiers, en ce qui concerne les rotations actuelles et les suivantes, c'est-à-dire pour la période qui nous mène déjà bien avant dans le siècle prochain, sont des éléments fondamentaux pour la conception d'une politique forestière. Elles revêtent une importance particulière surtout dans le cas des forêts tropicales qui font l'objet des préoccupations essentielles de l'OIBT. C'est tout d'abord à cause de la mesure dans laquelle les forêts tropicales sont devenues une ressource mondiale pendant ce dernier quart de siècle et, en outre, à cause de l'importance primordiale que prend l'aménagement durable des forêts pour le devenir de celles-ci. Mais c'est aussi à cause du rôle important que jouent les ressources mondiales issues de plantations qui se sont multipliées de façon spectaculaire plus ou moins simultanément.

Les deux composantes de cette évolution ont des incidences qui se renforcent mutuellement sur l'avenir des forêts tropicales et sur le commerce des bois tropicaux. En premier lieu, le volet 'aménagement durable des forêts' se traduira inévitablement par une élévation des coûts de la récolte et de la gestion du bois. En second lieu, l'élément 'plantations', aura presque certainement pour effet de limiter les possibilités d'augmentations des prix du bois pour couvrir des

coûts de production plus élevés, voire même de faire baisser le plafond des prix en fonction de l'échelle et de la période de production.

Au sens large, l'effet des plantations a été analysé dans un certain nombre d'études récemment menées par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Institut européen des forêts et le Forum intergouvernemental sur les forêts, ou pour le compte de ces institutions. Peu d'entre

elles ont cependant considéré les incidences particulières de cet effet sur les forêts tropicales ou sur le commerce des bois tropicaux. Parmi celles qui ont examiné ce point, citons l'enquête récemment conduite au Sarawak dans le cadre du projet PD 14/95 Rev.2 (F) de l'OIBT, intitulé 'Unité

“Dans les pays en bordure du Pacifique, et avant longtemps dans le monde, les prévisions laissent entrevoir un encombrement des marchés des bois de service et des bois de trituration.”

modèle d'aménagement forestier – Phase II'. Bien qu'évidemment focalisés sur le Sarawak, certains des résultats de cette étude ont une dimension applicable à tous les pays tropicaux. Ils sont présentés ici, légèrement modifiés pour les adapter au contexte tropical dans son ensemble, comme un tableau anticipé de ce que le nouveau siècle nous réserve.

Un raz-de-marée de bois

La première chose à reconnaître pour le futur, c'est qu'une fois rétabli de la crise économique qui a sévi dans l'Est et le Sud-Est asiatiques en 1997–99, le marché des bois tropicaux ne sera pas exactement ce qu'il était avant l'effondrement et



L'exploitation par hélicoptères, comme au Sarawak, sera-t-elle la méthode d'élection dans les forêts naturelles au XXI^e siècle? Photo: Chung Kueh Grimpe, avec l'autorisation du Département des forêts du Sarawak

qu'il ne lui sera même pas semblable. Il pourrait l'être, si le redressement complet se fait très rapidement, mais même alors, ce ne serait que temporaire. En effet, le facteur principal qui modifiera le marché n'a rien à voir avec une restructuration économique; il résultera plutôt d'un accroissement massif du potentiel d'approvisionnement en bois originaires de plantations, qui commenceront par s'installer dans la région Asie-Pacifique, et s'inséreront ensuite dans l'équilibre entre l'offre et la demande au niveau mondial peu après l'an 2000.

Deux caractéristiques de ce surcroît d'approvisionnements sont particulièrement significatives. La première, c'est que les fournitures prendront généralement la forme de bois de service tous usages et de bois de trituration. Deuxièmement, la répartition en classes d'âge des ressources plantées est telle que leur arrivée ressemblera davantage à un

raz-de-marée qu'à une vague grossissant peu à peu.

A partir d'environ 2005, ce raz-de-marée ajoutera 35–40 x 10⁶ m³ de bois rond industriel aux approvisionnements dans les pays en bordure du Pacifique. Ne représentant que 2–2½% de la consommation mondiale actuelle, il n'aura sans doute que peu d'impact au niveau mondial. Mais sur les marchés de la ceinture du Pacifique, où le premier raz-de-marée déferlera (puisque il proviendra de la maturation des forêts créées durant la période d'expansion des plantations entre 1970 et 1985 en Nouvelle-Zélande, en Australie et au Chili), ce surcroît

correspond à 10–15 % de la demande régionale. Et il est difficile de passer sous silence un impact de cet ordre, ou de l'absorber.

La seconde vague

Qui plus est, un second raz-de-marée se produira une dizaine d'années plus tard lorsque les 100–150 x 10⁶ hectares de plantations industrielles déjà établis dans le monde entier commenceront à produire. Cette ressource a le potentiel de satisfaire au moins 70% de la consommation actuelle du monde en bois industriel. Et à ce potentiel viendras'ajouter au moins 100 x 10⁶ m³ tous les ans à partir des 5–8 x 10⁶ hectares de nouvelles plantations créées chaque année.

Par conséquent, dans les pays en bordure du Pacifique, et avant longtemps dans le monde, les prévisions laissent entrevoir un encombrement des marchés des bois de service et des bois de trituration. Cette situation ne pourra être évitée que

- si les approvisionnements originaires des forêts naturelles diminuent ou ne représentent plus que 15–20 % par an à partir de l'an 2000; ou
- si la demande de bois rond industriel augmente après l'an 2000 à un rythme correspondant.

Il est peu probable que l'on assiste à une réduction de rendement des forêts naturelles par suite de leur mise en réserve pour des utilisations autres que l'exploitation du bois et de leur conversion à de telles utilisations au rythme annuel de 15–20 %, encore que cela pourrait se produire si la concurrence des bois de plantation venait à pratiquement éliminer les opérations dans les forêts naturelles. Il est tout aussi peu probable que la demande de bois industriel augmentera à un taux annuel de 15–20 %, étant donné que par le passé ce taux a été en moyenne inférieur à 2 %. Une combinaison des deux pourrait résoudre la situation, mais même dans ce cas les pourcentages de changement nécessaires, soit une baisse de 10 % par an du rendement des forêts naturelles et une hausse de 5 % par an de la demande, semblent tout à fait improbables.

Le bois tropical est-il réellement un produit de base compétitif?

La conclusion est presque inévitable. Dès qu'il se sera redressé, le marché des produits à base de bois de service et de trituration sera âprement compétitif, à partir de 2005 environ dans la région Asie-Pacifique et de 2010–15 à l'échelle mondiale. Une forte proportion du bois des ressources forestières tropicales, et presque tout le bois des plantations existantes et envisagées, entrent dans ces catégories. Par conséquent, à partir de 2010 à 2015, les exportations de bois tropicaux devront pour la plupart affronter des marchés engorgés,

intensément compétitifs. Il se pose donc deux questions:

- 1) les bois tropicaux peuvent-ils faire face à cette concurrence et la vaincre?
- 2) dans la négative, que peut-on faire d'autre?

On ne peut raisonnablement estimer que dans un tel environnement commercial les bois tropicaux ont de fortes chances de succès, tant s'en faut. Même dans les pays où le marché intérieur est en mesure de soutenir une

campagne prédatrice de prix marginaux comme stratagème de commercialisation, ils rencontreront de très grosses difficultés.

“On ne peut raisonnablement estimer que dans un tel environnement commercial les bois tropicaux ont de fortes chances de succès, tant s'en faut. Même dans les pays où le marché intérieur est en mesure de soutenir une campagne prédatrice de prix marginaux comme stratagème de commercialisation, ils rencontreront de très grosses difficultés.”

Sources de données

Cet exposé est inspiré de plusieurs sources. En 1998, la FAO a publié, dans le cadre d'une analyse des progrès réalisés par son Etude sur l'offre mondiale de fibres, un résumé et une étude sur les ressources mondiales de plantations. Le ministère de la foresterie de Nouvelle-Zélande a publié en 1998 un document décrivant les forêts nationales et révisant les prévisions du rendement de ses plantations jusqu'à bien avant dans le XXI^e siècle. L'Australie a lancé le 'Plan' annoncé en 1997, qui vise à tripler ses superficies de plantations d'ici 2020. En 1999, la FAO a publié son étude sur les perspectives du secteur forestier dans la région Asie-Pacifique. Le projet de rapport définitif de l'Etude sur l'offre mondiale de fibres et une étude thématique complémentaire sur les plantations, qui fait partie de l'Etude menée par la FAO sur les perspectives mondiales pour les produits forestiers, ont également été utilisés, de même que l'exposé de la FAO intitulé 'Le rôle des plantations industrielles.' publié dans *Unasylva* (193:37–43;1998).

Des précisions complémentaires sur l'analyse sur laquelle sont fondés les chiffres présentés ici peuvent être obtenues dans un document intitulé 'Forest regeneration and Plantation development' rédigé par M. Leslie pour le projet OIBT PD 14/95 Rev.2. Ce projet est géré par le Département des forêts du Sarawak, dont l'adresse est la suivante: Wisma Sumber Alam, 5th Floor, Jalan Stadium, Petra Jaya, 93660 Kuching, Sarawak, Malaisie. Télécopie: 60–82–445 639.

A la recherche de marchés de haute valeur

Est-il alors possible d'envisager autre chose? Les approvisionnements excédentaires se vérifieront dans les catégories de bois de service et de trituration mais non forcément dans les marchés de bois spéciaux ou décoratifs. Néanmoins, ces derniers seront touchés dans une certaine mesure; il est possible de satisfaire un marché de grande consommation de produits spéciaux ou décoratifs grâce à des perfectionnements technologiques qui éliminent les différences techniques entre bois résineux et bois feuillus et reproduisent les caractéristiques décoratives par revêtement. Mais au-delà du marché de grande consommation, seul l'article 'authentique' fait l'affaire. Plusieurs questions se posent alors:

- existe-t-il de tels marchés pour des produits et bois décoratifs 'authentiques'?
- dans l'affirmative, où sont-ils, quels sont exactement leurs articles et quelle est leur envergure?
- quelles sont leurs caractéristiques déterminantes? Ensuite:
- quels sont les bois tropicaux et ces caractéristiques susceptibles de se correspondre mutuellement?

Nous ne disposons actuellement que de généralités sur lesquelles nous pencher. Le teck, l'acajou, le palissandre, le cerisier et le noyer témoignent de l'existence de tels marchés. Ils réalisent ou sont censés réaliser des prix considérablement plus élevés que les bois de service. Les autres caractéristiques de leurs approvisionnements ne sont pas connues, du moins dans le domaine public. Par conséquent, avant même de pouvoir progresser sur cette piste, il faudra entreprendre des études pour trouver, mesurer et évaluer ces marchés, et ensuite développer les marchés à saisir et à retenir. Tout cela sera très coûteux parce que les méthodes classiques de l'étude des marchés ne permettent pas d'en dégager l'élément clé, c'est-à-dire de découvrir des renseignements dont le caractère relève essentiellement du secret commercial.

Faut-il commencer dès maintenant?

Il ne pourrait guère y avoir un pire moment pour commencer, vu la crise en matière de crédits destinés à la R-D. Mais ce n'est jamais le bon moment. Quand les crédits sont abondants, l'approvisionnement de marchés soutenus demande tout le temps et occulte le besoin et l'urgence des études de marché.

Ainsi, le commerce des bois tropicaux est pris au piège. Il lui sera difficile de financer le programme de R-D qui lui permettrait éventuellement de ne pas chavirer sous l'effet des plantations. Ce qu'il faut c'est que le marché d'avant l'effondrement se ranime pour que les crédits nécessaires affluent de nouveau, mais ce marché revitalisé ne ressemblera sans doute pas pendant longtemps au marché d'avant la crise. Et pour compliquer les choses, la certification de la gestion forestière durable posera une condition préalable à satisfaire pour accéder à un grand nombre de marchés d'exportation suffisamment riches pour demander et pour s'offrir l'article authentique à des prix qui tiendront compte du coût de l'aménagement durable des forêts.

On voit donc mal dans quelle direction le commerce des bois tropicaux pourra évoluer d'ici quelques années, si ce n'est qu'il devra se dégager de sa stratégie largement fondée sur le bois 'produit de base' avant d'en être rejeté, et se développer en tant qu'exportateur de bois décoratifs de valeur et de qualité élevées provenant de forêts tropicales naturelles durablement aménagées.

D'une manière ou d'une autre, la foresterie tropicale doit, assez rapidement, s'orienter vers:

- une gestion forestière durable multispécifique de type Brandis adoptant comme pratique standard l'exploitation à impact quasi nul (hélicoptères);
- une R-D des marchés à entreprendre immédiatement pour identifier, caractériser et mettre en oeuvre une stratégie axée sur une valeur élevée des produits; et
- des systèmes de production, distribution, commercialisation et contrôle de qualité qui deviendront sans délai la norme dans l'industrie en vue de saisir les marchés de valeur.

Faute de quoi, l'avenir de la foresterie tropicale risque fort d'être marqué par une production de

bois en déclin rapide, à rendement médiocre et peu rentable, en faisant un acteur faible et fragile sur un marché exportateur de bois de service où la concurrence sera acharnée. Le rôle principal des forêts tropicales se rapportera de plus en plus à leur préservation, à leur valeur écologique et à l'écotourisme; étant donné qu'il sera essentiel d'aménager les forêts durablement à cet effet et que l'industrie des bois tropicaux n'est pas en mesure d'en supporter le coût, l'industrie finira pratiquement par disparaître.

Postface de l'auteur

Les perspectives résumées ici ne représentent qu'un parmi de nombreux scénarios possibles de la manière dont les équilibres entre l'offre et la demande de bois évoluent aux niveaux régionaux et mondial. Les incidences de l'effet des plantations seraient atténuées, voire au point de les éliminer, en abaissant les estimations des superficies qu'occupent effectivement les ressources plantées, les estimations du rythme de création de nouvelles plantations et les estimations de l'accroissement annuel moyen, et en rehaussant simultanément les prévisions des niveaux de la demande future.

Il n'y a aucune raison objective de choisir une perspective plutôt que les autres. L'ensemble du processus aboutissant à des prévisions sur l'équilibre futur entre offre et demande de bois repose, de part et d'autre, sur tant d'hypothèses, de contradictions, de préconceptions, de conjectures et d'espérance infondée, que n'importe qui pourrait avoir raison. Certaines de ces perspectives cependant, fondées sur des arguments subjectifs, comme il se doit, quant aux probabilités, sont sans doute plus crédibles.

La perspective présentée ci-dessus fait partie de ces dernières. ■

Code des pratiques d'exploitation forestière

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture vient de publier un code des pratiques d'exploitation forestière pour la région Asie-Pacifique. Ce code, qui a été mis au point par les pays membres de la Commission des forêts pour l'Asie et le Pacifique (APFC) par un processus exhaustif de participation, donne des conseils pratiques en matière de gestion durable des forêts en s'attachant particulièrement à la récolte du bois dans les forêts naturelles. Il est entièrement conforme aux approches recommandées par le Groupe intergouvernemental sur les forêts et dans les Directives de l'OIBT pour l'aménagement durable des forêts tropicales naturelles. En fait, il cherche à

compléter ces recommandations et directives en donnant des conseils supplémentaires pour leur application sur le terrain.

Le Groupe de travail spécial de l'APFC sur la gestion forestière durable recherche activement des partenaires à tous les niveaux pour étayer des travaux pilote en cours qui se conforment à ce code. Pour plus de détail, ou pour savoir comment vous pouvez soutenir cette initiative, il vous suffit de contacter Patrick B. Durst, FAO Regional Forestry Officer, FAO Regional Office for Asia and the Pacific, 39 Phra Atit Road, Bangkok, 10200 Thaïlande. Tél 66-2-281 7844. Fax 66-2-280 0445. Courriel Patrick.Durst@fao.org ■

La relance du marché est amorcée, mais comment se présentent les perspectives à long terme?

par Michael Adams

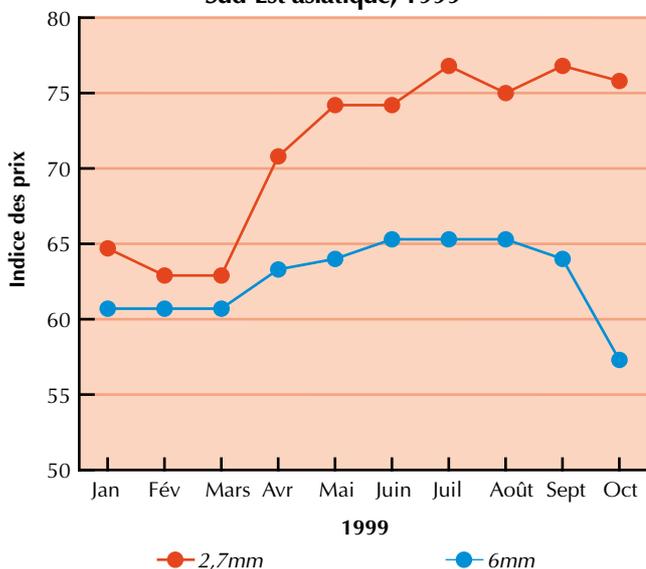
Secrétariat de l'OIBT, Yokohama, Japon

Et bien, c'est confirmé, je crois, la crise financière asiatique est passée! Lors de réunions tenues vers la fin de l'année, les ministres de l'économie de l'Union européenne (UE) et de dix nations asiatiques se sont félicités de voir la fin de la crise financière en Asie, en précisant toutefois que les pays qui avaient été touchés devaient poursuivre énergiquement des réformes bancaires et financières.

Ce point de vue a été répété à la conférence du Forum économique mondial tenue en Asie orientale, où des éminents économistes et chefs de gouvernement ont salué par un vote de confiance sans équivoque la capacité des économies de l'Est asiatique frappées par la crise de continuer à consolider le redressement amorcé.

En Amérique latine, certains problèmes persistent, mais le risque de crise véritable a été conjuré. La dévaluation des monnaies a été favorable aux exportateurs qui, grâce aussi à une consommation atteignant des niveaux record sans donner signe de faiblir aux Etats-Unis, ont fait de bonnes affaires. Mais les économies du Pérou, de la Bolivie, du Venezuela et du Brésil ont malgré tout été malmenées.

Figure 1: Tendances des prix FOB des contreplaqués du Sud-Est asiatique, 1999



La vigueur de la demande aux Etats-Unis et la croissance soutenue de la consommation de produits ligneux en Europe ont aidé les pays lourdement atteints à reprendre le dessus en exportant. Cette activité, associée à une plus grande fermeté des prix pour les produits de bois tropical au cours des trois premiers trimestres de l'année au Japon, en Corée et en Chine, a permis à l'industrie de se relever.

Contreplaqués

Au début de l'année, le cours des contreplaqués de l'Asie du Sud-Est se situait entre 65 et 70 % de celui de 1997. Pendant les trois premiers mois, après un flottement au très bas niveau de 285-290 \$EU le m³ FOB de janvier à mars, la situation s'est peu à peu améliorée. Le deuxième trimestre a vu un mouvement des prix à la hausse allant jusqu'à 18 %, suivi d'une seconde progression de presque 2 % au cours du troisième trimestre (Figure 1). Il semble que les problèmes de la fourniture de grumes en Indonésie, qui avaient préoccupé le marché au milieu de l'année, se soient atténués, si bien que les possibilités de nouvelles augmentations des prix sont désormais incertaines.

Contreplaqués brésiliens

Contrairement à ce qui s'est produit pour les contreplaqués asiatiques, les prix des contreplaqués brésiliens en dollars des Etats-Unis ont chuté au cours du premier trimestre. Cette baisse reflétait la crise de la monnaie brésilienne qui a occasionné une dépréciation du reais, dont le taux de change est passé de 1,2 dollar en décembre 1998 à 1,9 dollar en février 1999.

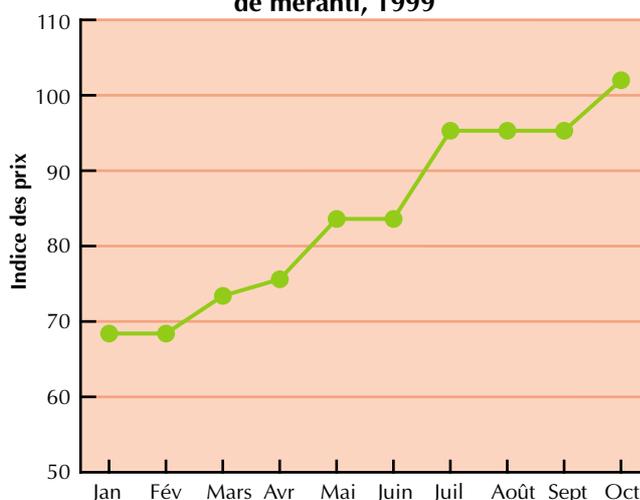
Au dernier trimestre de 1999, peu d'usines brésiliennes offraient encore des contreplaqués de feuillus à l'UE. Les contreplaqués de *Pinus elliotti* jouent cependant encore un rôle important, le niveau des prix se situant aux alentours de 270-280 \$EU CAF pour des panneaux CC de 18 mm, soit des prix plus élevés que ceux de panneaux coréens comparables. Les cours des

panneaux composés coréens ont monté au milieu de l'année à cause de la hausse des prix des grumes de *Pinus radiata* de Nouvelle-Zélande.

Sciages

Les importations européennes de sciages tropicaux se contractent depuis 1997. L'Allemagne importe moins de sciages tropicaux de Malaisie, notamment de meranti, tandis qu'elle en importe davantage du Ghana. Les fabricants de fenêtres et de portes sont les principaux utilisateurs finals de sciages en Allemagne; cependant, la place qu'occupe le bois tropical dans cette part du marché n'est plus que

Figure 2: Tendances des prix FOB des sciages de meranti, 1999



d'environ 12 % alors qu'elle atteignait jusqu'à 25 % au début des années 1990. On note une tendance similaire du déclin pour les importations de sciages aux Pays-Bas; les prévisions laissent entrevoir une demande languissante sur ce marché. Cette régression a été compensée aux Pays-Bas par de plus fortes importations de produits de transformation secondaire.

Les sciages de meranti se vendaient en janvier 1999 à quelque 70 % des prix réalisés en 1997. Pendant le premier trimestre de l'année, les cours FOB n'ont monté que d'un maigre 7 % à environ 280 \$EU le m³. On a cependant enregistré des gains de presque 30 % au cours des deuxième et troisième trimestres de l'année, rehaussant ainsi les prix presque à leurs cotes d'avant la crise (Figure 2). Par ailleurs, les échanges de sciages africains, et même d'acajou brésilien, se sont cantonnés dans une fourchette assez étroite, n'ayant pas eu réellement à souffrir des très fortes baisses constatées dans le cas des sciages asiatiques. Une exception pourtant, celle des bois de service feuillus exportés surtout vers la Thaïlande et les Philippines par le Brésil. En effet, le marché jadis lucratif de bois tels que les *guaruba*, *angelim pedro* et *mandioqueira* a disparu du jour au lendemain. Les efforts faits pour le relancer continuent d'être contrariés par un manque d'approvisionnements du Brésil.

Grumes

Le volume des exportations de grumes feuillues tropicales par les pays membres producteurs de l'OIBT n'a atteint encore que la moitié de ce qu'il était au début de la décennie. Le Japon reste le plus grand importateur de grumes feuillues tropicales; en 1999, les importations ont augmenté de 4 % pour atteindre 3,6 millions de m³. La Malaisie est encore le plus grand exportateur de grumes tropicales mais les exportateurs africains se sont emparés de la position dominante qu'elle occupait sur le marché chinois.

Les prix des grumes africaines à l'exportation ont marqué une petite amélioration durant l'année mais, tout au mieux, n'ont réussi à monter que de 5 % par rapport au niveau atteint à la fin 1998 (Figure 3). Toutefois, ayant été considérablement moins touchées par le repli du marché mondial que ne l'ont été les fournisseurs de la région Asie-Pacifique, les grumes africaines se vendent à des prix FOB qui ne sont que légèrement inférieurs à ceux de 1997.

Quant aux grumes du Sud-Est asiatique, leurs cours FOB sont restés stationnaires à environ 130–135 \$EU le m³ pendant le premier trimestre mais, entre mars et juin, ils ont fait un bond de 11 % et un autre de 6–7 % entre juin et septembre. A la fin de l'année, les prix ont commencé à baisser, essentiellement à cause de l'apathie persistante de la demande chez les fabricants japonais de contreplaqués.

Prévisions de la consommation

La récente crise financière a provoqué une chute à pic de la consommation de bois tropicaux sur tous les principaux marchés. Certes, on note

des indices positifs de reprise, mais les pronostics à plus long terme des échanges commerciaux restent vagues, d'autant que de nombreuses prévisions de la consommation faites avant la crise risquent de ne plus être valables. L'OIBT a récemment conduit une enquête auprès des négociants et analystes de marchés abonnés à son service d'information pour se faire une idée de la manière dont ils perçoivent l'orientation future du marché. Des résultats plus détaillés de cette enquête seront présentés dans la prochaine édition d'*AFT*. Pour le moment, examinons brièvement deux caractéristiques: les perspectives mondiales et les estimations de l'évolution des habitudes de consommation.

La réponse à la question de savoir quelles sont les perspectives mondiales du marché des bois tropicaux pour les cinq années à venir est illustrée par la figure 4. De toute évidence, ceux qui ont répondu à l'enquête envisagent avec optimisme le négoce des grumes et des sciages tropicaux. Dans le cas des contreplaqués tropicaux, la situation est différente mais tout aussi manifeste. Le négoce lance un avertissement: un calme plat s'installe dans le marché des contreplaqués. On est donc appelé à se demander ce que les fabricants de contreplaqués pourraient faire pour renverser la situation.

Les réponses à une série de questions, qui cherchaient à déterminer où se trouveront les meilleurs marchés au cours des dix prochaines années, ont révélé que le Japon et la Chine, comme on pouvait s'y attendre, offriront le potentiel le plus ferme.

Néanmoins, au Japon tout au moins, la concurrence d'autres bois semble s'intensifier. Les prévisions à court terme pour ce pays prévoient actuellement une expansion des importations de grumes de Russie, de bois

débité d'Europe, de bois débité et de contreplaqués d'Amérique du Nord. D'autre part, l'agence forestière du Japon laisse entendre qu'il y aura contraction des importations de produits de pin *radiata* de Nouvelle-Zélande et du Chili, ainsi que de produits de feuillus des mers du sud.

Selon les analystes du commerce chinois, le marché d'acheteurs de ces dernières années a commencé à s'estomper lorsque le pays a entrepris son programme de protection des forêts naturelles qui a eu pour effet de réduire les disponibilités de grumes d'origine locale. D'après une récente enquête, les importations de bois en Chine se situent à environ 800.000 m³ par mois, ce qui signifie que les importations de 1999 devraient dépasser dix millions de mètres cubes.

La possibilité d'une surchauffe des importations de bois en Chine, de même que le risque de périodes de surabondance suivies de périodes de pénurie, donnent lieu à plus en plus d'inquiétudes, car une telle situation jetterait le trouble dans les structures des prix et l'évolution du marché. Au cours de ces derniers mois, des appels ont été lancés pour que le gouvernement intervienne et impose un certain ordre dans les affaires commerciales. Les analystes locaux pensent qu'il faudra environ deux ans pour que les marchés du bois en Chine se stabilisent et qu'alors le volume des importations annuelles ne dépassera probablement pas sept millions de mètres cubes. Etant donné l'imminente adhésion de ce pays à l'Organisation mondiale du commerce et les incidences qu'elle aura sur la croissance, les investissements et le commerce, une chose est certaine pour les quelques années à venir, c'est que la Chine est un marché que les exportateurs de bois tropicaux doivent continuer de cultiver. ■

Figure 4: Perspectives mondiales du marché des bois tropicaux pour les 5 années à venir

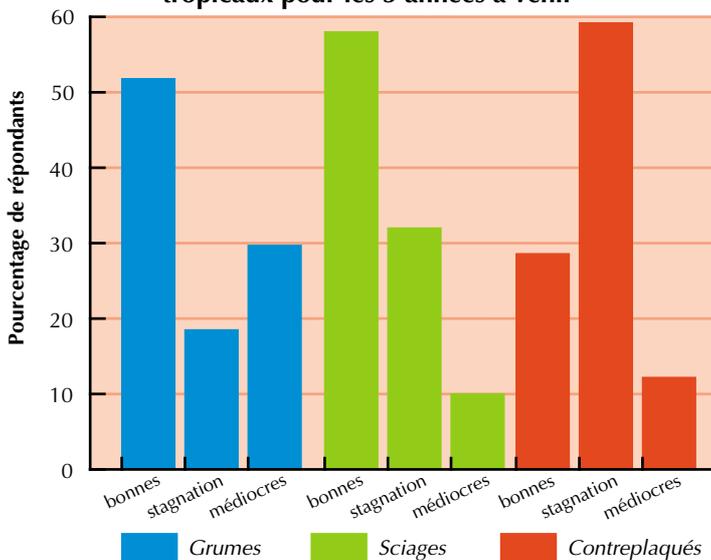
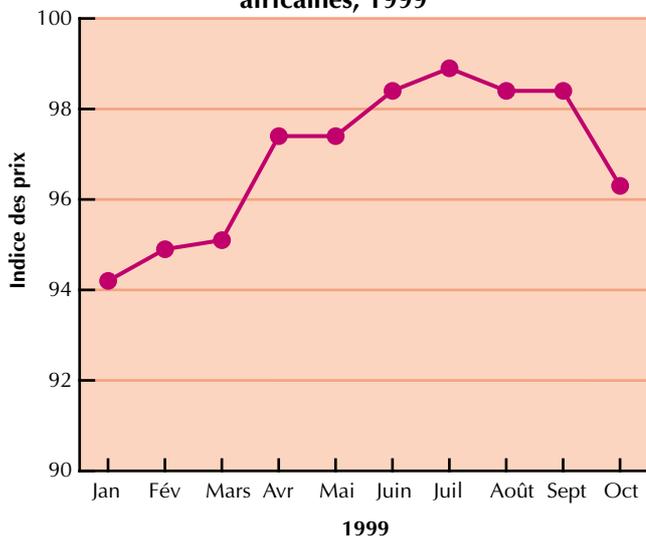


Figure 3: Tendances des prix FOB des grumes africaines, 1999



Série résumant brièvement les obstacles au commerce, les plans de développement industriel et les conditions économiques générales dans les pays producteurs de l'OIBT

par le Secrétariat de l'OIBT

Yokohama, Japon

Le Cameroun

Le Cameroun importe de très faibles quantités de produits ligneux (2000–3000 m³ de contreplaqués du Gabon). Toutefois, tous les produits ligneux tertiaires sont importés et des droits de douane leur sont imposés en fonction des prix d'importation et du pays d'origine. Des accords spéciaux régissent les droits de douane applicables aux produits importés de pays de la zone UDEAC (Union douanière et économique de l'Afrique centrale). Le Cameroun impose une taxe de 25% sur la valeur de toutes les grumes exportées.

L'économie camerounaise est en voie de rétablissement. Le secteur de la construction et des travaux publics est en train de se redresser, ce qui accroît la consommation de bois de coffrage. De plus, la consommation de produits ligneux a considérablement augmenté dans les zones urbaines, surtout en ce qui concerne le bois de feu et le bois d'oeuvre.

Au Cameroun, 90% de l'exploitation forestière est entre les mains de sociétés étrangères. Les ressortissants camerounais y sont parfois intéressés en tant que propriétaires de terres forestières dans les zones d'exploitation. Toutes les opérations de commercialisation sont gérées par des expatriés et orientées vers les sociétés-mères à l'étranger.

La République centrafricaine

Toute société d'exploitation forestière opérant en République centrafricaine est désormais tenue par la loi d'avoir un plan d'aménagement forestier avant d'entreprendre l'exploitation dans ses concessions forestières. Des fonds sont mis à disposition par le Fonds français de développement pour évaluer le plan d'aménagement de chaque société.

Aux termes de la loi des finances de 1995, toutes les entreprises du bois sont tenues de transformer localement 85% de leurs produits forestiers et ne peuvent exporter que 15% du bois récolté sous forme de grumes. Cette loi n'a cependant pas encore été mise en oeuvre de façon satisfaisante.

La République du Congo

La mise en valeur de cinq nouvelles unités d'aménagement forestier dans la région nord du pays, grâce à la création d'un vaste complexe industriel, entraînera une augmentation considérable de la production de bois, qui sera peut-être deux fois, voire trois fois plus importante du point de vue de son volume. Le pays a récemment mis en place une nouvelle politique, exigeant que

60% au moins de la production de grumes fasse l'objet d'une transformation locale, ce pourcentage devant atteindre 100% pour l'an 2000.

Le Congo se trouve actuellement en proie à une grave crise du logement, 20.000 personnes devant être logées chaque année, ne serait-ce que dans les deux principales villes (Brazzaville et Pointe-Noire). Les villes détruites pendant le récent conflit doivent être reconstruites, de sorte que la demande bois ne manquera pas de s'intensifier. Pourtant, malgré l'énorme potentiel du Congo en bois de forêts naturelles et de plantations, et les avantages relatifs du bois par rapport aux matériaux de substitution, le bois est encore peu utilisé dans l'industrie de la construction.

La Côte d'Ivoire

La Côte d'Ivoire applique des politiques visant à promouvoir la transformation à valeur ajoutée des produits ligneux. Ces politiques comprennent:

- l'interdiction d'exporter des grumes (sauf celles de teck);
- l'obligation pour l'industrie d'écouler 40% de sa production sur le marché local; et
- la promotion des essences moins utilisées.

Dans l'industrie de la construction et du logement, les bois tropicaux sont souvent remplacés par l'aluminium. Le bois devient de moins en moins compétitif sur le marché intérieur du fait que les producteurs ont tendance à appliquer la même politique des prix que sur les marchés d'exportation. Dans le secteur des produits ligneux primaires, 85% environ des enjeux sont entre les mains d'étrangers, tandis que les ressortissants ivoiriens représentent environ les trois quarts de la main d'oeuvre.

Le Gabon

Les tarifs actuels appliqués aux bois tropicaux exportés par le Gabon se situent à 11%. La politique tarifaire est destinée à promouvoir les exportations de produits ligneux transformés ou semi-transformés en décourageant les exportations de grumes. La Commission sur l'industrialisation a pris note du fait que le bois local est très peu utilisé dans la construction de bâtiments publics tels que les écoles et les hôpitaux; des mesures ont été prises pour y remédier. La Société Nationale des Bois du Gabon (société commerciale étatique du bois) garde le monopole de la vente d'okoumé et d'ozigo, les principales espèces de grumes exportées. Le Gouvernement gabonais est sur le point d'adopter une nouvelle législation forestière visant à promouvoir davantage la transformation locale du bois et la production à rendement soutenu.

De nouvelles installations de transformation (surtout des scieries) sont mises en place par des

investisseurs étrangers dans les provinces de Moyen-Ogooué, Estuaire et Woleu-N'tem. Toutefois, la plupart des investissements dans ce secteur prennent la forme d'enjeux étrangers dans des concessions d'exploitation du bois.

Le Ghana

Le Programme de développement du secteur de l'usinage du bois mis en place par l'UE et le Gouvernement ghanéen a démarré au début de l'année. Il prévoit des stratégies, des incitations et une assistance technique en vue d'accroître la production de produits ligneux à valeur ajoutée, notamment ceux qui sont fabriqués en bois d'essences moins utilisées. En outre, afin de promouvoir une capacité accrue de transformation, le Bureau pour le développement des exportations de bois a dispensé les produits ligneux à valeur ajoutée des droits de 1% à l'exportation.

Le Ghana est sur le point d'entreprendre un projet de développement de plantations dont l'objectif est en partie de réduire les pressions qui s'exercent sur les forêts naturelles. Ce projet sera initialement financé par la Banque africaine de développement et l'Union européenne ainsi qu'à partir des droits prélevés sur les exportations de certaines espèces de bois débité séché à l'air.

La croissance économique a déclenché une série de projets de développement qui nécessiteront l'utilisation de grandes quantités de bois. L'utilisation de bois en général se heurte à une substitution de plus en plus fréquente par des matières plastiques pour la fabrication de cageots, tables et chaises, et par l'aluminium pour la fabrication de portes et de cadres de fenêtres.

Au mois de juin a été lancé le Projet de gestion des ressources naturelles (NRMP). Il s'agit d'un programme de dix ans qui vise à protéger, réhabiliter et gérer de manière durable les terres, les forêts et les ressources sauvages du pays. La réussite du projet NRMP permettra au Ghana de se présenter sous un nouveau jour sur le marché international des bois tropicaux.

Le Libéria

En 1998, le Gouvernement libérien a introduit une série d'incitatifs pour encourager la création d'industries du bois. Cette mesure faisait suite à la guerre civile de sept ans au cours desquels les forêts et les industries avaient subi d'immenses dégâts.

Ces incitatifs ont été maintenus durant l'année 1999. Récemment, le Président a mis en place une commission pour l'environnement, chargée de suivre et de superviser la gestion et l'utilisation des ressources naturelles. Cette mesure pourrait se

répercuter sur la production, la consommation et les exportations de produits ligneux.

Certaines concessions ont rouvert leurs scieries afin de répondre à la demande du gouvernement quant à l'accroissement de la transformation sur place. Les travaux de rénovation ont augmenté dans les établissements de transformation privés et publics, mais les plus importantes installations de transformation intégrée restent fermées.

La rénovation et la construction de logements ont augmenté durant 1999. La réhabilitation des bâtiments publics (agences et institutions gouvernementales) a également marqué une recrudescence d'activité, encore que modérée.

L'exploitation forestière est dominée par des entrepreneurs expatriés, pour la plupart des Libanais et des Européens. En 1998, une société russe a importé du matériel d'une valeur de 1 million de \$EU, avec lequel mettre en train des opérations de coupe.

Le Togo

Le Ministère de l'environnement et de la production forestière a pris des mesures d'urgence pour mieux réglementer l'exploitation forestière et les exportations de teck, ce qui s'est traduit par une diminution importante des exportations de teck du pays en 1998. Les statistiques officielles des activités douanières et portuaires indiquent que ce négoce est tombé de 68.000 m³ en 1997 à 16.000 m³.

Aucun projet ferme de développement de l'industrie du bois n'est envisagé au Togo pour le moment. Les petites entreprises de fabrication de meubles représentent les seules activités de transformation plus poussée qui aient récemment témoigné d'un certain développement; ce progrès est dû au fait que les consommateurs locaux ont commencé au cours de ces dernières années à apprécier les meubles en teck.

La Bolivie

La Bolivie a mis en oeuvre une politique de promotion des exportations qui prévoit des abattements fiscaux pour les exportateurs de produits forestiers et des zones de libre échange pour l'établissement de capacités de transformation.

En 1998, les taux d'intérêts sur les prêts destinés à la construction et aux activités industrielles atteignaient 18,2%. En 1999, dans le souci de sauvegarder les prêts existants, la Commission pour les banques et les institutions financières a mis en application un nouveau système de classification des prêts selon cinq catégories. D'après ce système, la banque doit

accorder un pourcentage de crédit, conformément à des normes fixées par la Commission. Ces mesures ont eu un effet immédiat sur le secteur de la production, le secteur industriel et le secteur de la construction, en limitant l'accès au crédit.

Le Brésil

En juillet 1998, le Brésil a prolongé et renforcé un moratoire sur les nouveaux permis de coupes d'acajou et de virola, déclaré en 1996. Les niveaux de production officiellement autorisée pour l'acajou sont tombés de 150.000 m³ en 1990 à 65.000 m³ en 1997. Par ailleurs, un décret passé en février 1999, interdisant l'octroi de nouveaux permis de coupe dans la forêt pluviale amazonienne, a été révoqué deux mois plus tard, après que les propriétaires fonciers et les forestiers eurent accepté de freiner le rythme de l'exploitation.

Dans la foulée de la crise économique asiatique, le pays a souffert d'un ralentissement de sa propre économie, qui a porté atteinte au marché intérieur des produits forestiers en 1998. Le marché extérieur a souffert également, lorsque la Corée a annulé d'importantes commandes de contreplaqués et que les prix ont baissé. Néanmoins, des signes de relance ont été constatés en 1999.

La Colombie

Le Plan de développement national de la Colombie stipule la promotion de nouvelles plantations de production par le biais de certificats d'incitation à la foresterie, et vise à encourager les exportations, la création d'emplois et la capitalisation des zones rurales. Un budget légèrement supérieur à 7 millions de \$EU a été alloué en 1999, ce qui permettra la création de plus de 16.000 hectares de nouvelles plantations de protection/production.

Un accord de compétitivité a récemment été conclu pour les sciages, la fabrication de meubles et les produits ligneux transformés. Cet accord prévoit des crédits et des incitations fiscales en faveur des entreprises justifiant de niveaux adéquats d'efficacité. Un accord analogue avait été signé en 1996 pour le secteur de la pâte et du papier.

L'Equateur

Les taux des tarifs d'importation et d'exportation pour les produits forestiers sont fondés sur les barèmes nationaux des tarifs d'importation et d'exportation prévus par l'Accord de Cartagena (NANDINA). Vu la crise du logement en Equateur, l'activité s'intensifie dans le domaine de la construction, avec le soutien des secteurs public et privé. Les matériaux utilisés pour la construction sont principalement du bois de faible valeur marchande et les cannes (*Guadua angustifolia*).

Le Guyana

Les acheteurs du marché des Etats-Unis se font de plus en plus exigeants et les producteurs ont de plus en plus de difficulté à y conserver leurs marchés si les produits ne sont pas certifiés. Par exemple, la Municipalité de New York a suspendu ses achats de greenheart (*Chlorocardium rodiei*) du Guyana en attendant que cette essence soit supprimée de la liste des espèces approuvées pour planchers et d'autres usages. La municipalité de New York est l'un des plus importants acheteurs de piles de greenheart et une interdiction aurait de graves conséquences pour l'industrie forestière du Guyana.

La Precision Woodworking Establishment, actuellement la seule installation de séchage au séchoir du Guyana, envisage un investissement de 2,5 millions de \$EU pour sa modernisation et son expansion. Les nouveaux locaux doubleront la taille actuelle de l'entreprise et permettront de créer des emplois pour 80 personnes en plus de sa main d'oeuvre actuelle de 120 employés. En mars 1998, la Demarera Timbers Limited a importé du matériel d'une valeur de 7 millions de \$EU. La construction d'un complexe de 20 millions de \$EU devait débuter en 1999; il comprendra une nouvelle scierie capable de produire 2.000 m³ par mois (par des équipes se relayant toutes les huit heures).

Le Honduras

La consommation intérieure de bois, en particulier d'essences conifères, a augmenté à cause des effets dévastateurs de l'ouragan Mitch qui s'est abattu sur le pays le 28 octobre 1998, endommageant habitations et routes. L'ouragan a précipité les travaux de reconstruction à court et moyen terme, accélérant du même coup l'exécution de projets de reconstruction des habitations et des ponts; cette activité a fait monter les prix du bois d'oeuvre (et des substituts du bois). Ces projets sont dans une large mesure financés de sources extérieures.

Le Panama

Une nouvelle stratégie sur l'environnement au Panama prévoit l'élaboration de mécanismes pour le développement économique, fiscal et juridique, en vue de promouvoir l'utilisation intégrée, durable et diversifiée des forêts. Elle prévoit également la création d'un centre de commercialisation et d'assistance technique (transformation, produits finis, séchage, préservation) pour la récolte et la commercialisation des produits forestiers. Sa base juridique est explicitée dans la réglementation de la loi forestière promulguée en 1998.

La politique gouvernementale consiste à réduire progressivement la participation directe de

l'Etat à la mise en chantier de logements et à élargir le marché privé grâce à des régimes d'allègement fiscal pour les matériaux de construction. Les importations de produits non tropicaux destinés à la construction et la production de contreplaqués ont eu des incidences significatives sur la consommation de bois tropicaux dans le pays. La participation étrangère au secteur forestier n'a pas jusqu'à présent été importante, mais on pense qu'elle augmentera, suite aux appels d'offres publics lancés pour des zones de production forestière plus étendues.

Le Pérou

Dans le climat politico-économique de libre échange sur le marché péruvien, il n'existe aucun obstacle tarifaire ni aucun autre facteur apparenté susceptible d'influencer beaucoup le commerce des produits ligneux tropicaux.

L'industrie du bâtiment est traditionnellement le secteur où la demande de bois est la plus active. Les mises en chantier de logements n'ont pas en général recours à des éléments en bois pour la construction et il n'existe aucune incitation de caractère hypothécaire ou sur les taux d'intérêt pour encourager ou favoriser la construction de maisons, qu'elles soient en bois ou en d'autres types de matériaux.

Le Pérou a récemment délimité dans la région amazonienne onze zones de forêts permanentes qui représentent une superficie de 10,6 millions d'hectares. La première zone à mettre en valeur couvre 2,1 millions d'hectares, dont 1,4 millions sont réservés à des fins de protection. La soumission d'offres internationales concernant des concessions de 50 ans pour l'exploitation des 630.000 hectares restants a débuté en septembre 1999.

Le Suriname

Depuis novembre 1998, une taxe d'exportation est appliquée aux grumes (20% de la valeur d'exportation) et aux poteaux (10% de la valeur d'exportation) pour toutes les espèces. Cette taxe est destinée à promouvoir la transformation sur place.

Le Centre de formation forestière du Suriname est en train de mettre au point un programme de formation en vue d'améliorer l'efficacité et la productivité du sciage industriel.

Trinité-et-Tobago

Les scieries envisagent d'importer du bois d'oeuvre des pays antillais et latino-américains afin de satisfaire la demande croissante de consommation. Le gouvernement offre des incitations au secteur privé pour qu'il entreprenne des activités de reboisement.

Le Venezuela

Les taux des tarifs d'importation au Venezuela se situent actuellement dans la fourchette des 5 à 15%. Les importations en provenance des autres pays du Pacte andin en sont exemptées. La réglementation de la politique commerciale actuelle stipule l'élimination progressive des obstacles tarifaires.

Une proposition est en cours d'élaboration en vue d'améliorer le Plan forestier national; il est proposé d'améliorer et d'accroître l'efficacité de l'industrie du sciage. La construction de logements au Venezuela est encore fondée sur l'utilisation traditionnelle de briques et de ciment, réservant le bois pour des éléments décoratifs.

Il existe environ 130 produits forestiers non ligneux qui ont une importance pour les communautés locales, en tant que produits alimentaires, plantes médicinales, additifs alimentaires, huiles, fruits, noix et articles d'artisanat. Ces produits servent à rehausser les revenus des habitants et bon nombre d'entre eux sont commercialisés sur les marchés nationaux et internationaux.

Les Notes par pays ci-dessus sont inspirées du document de l'OIBT intitulé Examen annuel et évaluation de la situation mondiale des bois de 1998, et mises à jour. Elles sont basées sur les réponses des pays et d'autres sources disponibles. Des notes similaires pour l'Asie et le Pacifique ont été présentées dans l'édition précédente d'AFT. Les lecteurs trouveront des détails supplémentaires sur chaque pays en consultant l'Examen annuel. ■



par Alistair Sarre

Forêts

En 1995, presque 10% du territoire néerlandais était couvert de forêts et aucun changement net de cette superficie n'a été enregistré pendant la période 1990–95 (FAO 1999). Le service forestier national SBB (*Staatsbosbeheer*) est chargé de la gestion de plus de 180.000 hectares, dont environ la moitié sont effectivement des forêts (Lette *et al.* 1998). En vertu du Plan national de politique forestière, l'objectif est d'élargir la superficie boisée de 75.000 hectares sur la période 1994–2020 (Oosterveld 1997).

Foresterie tropicale

Les Pays-Bas importent des bois sur une grande échelle depuis au moins le XVII^e siècle, époque à laquelle son industrie de la construction navale était florissante (Lette *et al.* 1998). Ce pays est également associé depuis longtemps à la foresterie tropicale, ayant aidé à développer des techniques de gestion forestière dans ses anciennes colonies, l'Indonésie, le Suriname et les Antilles néerlandaise (qui forment maintenant un groupe d'îles entièrement autonomes situé près du Venezuela dans la mer des Antilles).

Tableau 1: Importations et exportations de tous les bois et des bois tropicaux (x1000m³) par les Pays-Bas, 1992 et 1998

Produit	Import.		Export.	
	1992	1998	1992	1998
Grumes	629	532	549	338
<i>dont tropicales</i>	123	91	18	4
Sciages	3222	3511	440	413
<i>dont tropicaux</i>	578	357	141	80
Placages	25	28	9	16
<i>dont tropicaux</i>	13	10	6	12
Contreplaqués	583	538	67	58
<i>dont tropicaux</i>	322	212	37	29

Sources: OIBT 1999; 1996

Bois tropicaux

Bien que les Pays-Bas soient un des plus grands importateurs de bois tropicaux et le plus grand importateur de sciages tropicaux en Europe, le tableau 1 montre que le volume de ces importations est en baisse. Plusieurs raisons peuvent en être la cause: les campagnes menées contre les bois tropicaux sur la base d'arguments écologiques, un changement des goûts chez les consommateurs, et la substitution par d'autres bois ou par des produits non ligneux. Le tableau 1 montre que malgré ce déclin des importations de produits ligneux tropicaux, les importations de tous bois confondus, pour certains produits, ont en fait augmenté durant cette période.

Aide aux forêts tropicales

Les Pays-Bas prévoient un niveau relativement élevé d'aide au développement outremer (ADO). En 1997, le rapport ADO/PNB (produit national brut) se chiffrait à 0,81%, équivalant à des dépenses totales en ADO de 2,95 milliards de \$EU (OCDE 1999). Parmi les pays membres de l'OIBT qui ont bénéficié de cette assistance en 1996–97, citons l'Inde (3,1%), le Suriname (2,4%), la Bolivie (1,8%) et le Pérou (1,1%).

Lette *et al.* (1998) ont précisé que, depuis 1994, l'octroi d'aide à la foresterie tropicale est ciblée à 150 millions de florins (monnaie néerlandaise, soit l'équivalent de 75 millions de \$EU), dont un tiers est réservé à des activités directement liées à la forêt ombrophile tropicale, et le restant est destiné au soutien d'institutions, à la formulation et à l'application de plans forestiers nationaux, et aux activités de gestion participative des forêts et de foresterie.

Les Pays-Bas et l'OIBT

Les Pays-Bas sont membre de l'OIBT depuis le milieu des années 80, à la fois indépendamment et en tant que membre de l'Union européenne. Jusqu'en novembre 1999, ils ont affecté quelque 3,6 millions de \$EU à des projets, avant-projets et activités de l'OIBT.

Références

- FAO 1999. *Situation des forêts dans le monde, 1999*. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Rome
- Lette, H., van der Linden, B. & Brown, D. 1998. 'Netherlands' in Shepherd, G., Brown, D., Richards, M. & Schreckenber, C. (éds). *The EU Tropical Forestry Sourcebook*. Commission européenne/ Overseas Development Institute.
- OCDE 1999. Organisation de coopération et de développement économiques. <http://www.oecd.org/>
- OIBT 1999. *Eléments pour l'examen annuel et l'évaluation de la situation mondiale des bois, 1999*. OIBT, Yokohama.
- OIBT 1996. *Examen et évaluation annuels de la situation mondiale des bois tropicaux, 1995*. OIBT, Yokohama.
- Oosterveld, H. 1997. 'Forest in densely populated areas: forest management in a complex society, the Dutch case'. Communication présentée au XI^e Congrès forestier mondial, Antalya (Turquie), 13–22 octobre 1997. Disponible sur le site <http://www.fao.org/montes/wforcong/>

Les Pays-Bas se situent en Europe occidentale. Délimités au sud par la Belgique, à l'est par l'Allemagne et par la mer du Nord à l'ouest et au nord, ils occupent un territoire de 3,4 millions d'hectares, dont la quasi totalité ne dépasse pas 50 m d'altitude. Près de 60% des habitants vivent en-dessous du niveau de la mer, ce qui rend ce pays particulièrement vulnérable à l'élévation du niveau des mers prédite par certains scénarios du réchauffement planétaire.

En 1998, le produit intérieur brut (PIB) atteignait 362 milliards de \$EU (en fonction des parités du pouvoir d'achat, qui corrigent les différences des niveaux des prix entre pays), ayant réalisé un taux de croissance moyen de 2,6% depuis 1990. Le PIB par habitant était de 24.100 \$EU, c'est-à-dire supérieur à la moyenne pour les pays membres de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques). La population des Pays-Bas était estimée à 15,6 millions d'habitants en 1997 et diminuait à un taux de 1,4% par an (OCDE 1999). C'est un des pays les plus densément peuplés du monde, avec environ 460 habitants au kilomètre carré.

Profil d'une institution

L'Association interafricaine des industries forestières

par Jean Jacques Landrot

Secrétaire général de l'IFIA

Siège social: S.P.I.B., Côte d'Ivoire
Secrétariat général: 6, avenue de St Mandé –
75012 Paris, France Téléphone 33-1-4342
4200. Télécopie 33-1-4342 5522. Courriel
106422.711@compuserve.com

Conscientes du rôle déterminant qu'elles jouent dans le développement durable de leurs pays respectifs, les industries forestières du secteur privé des principaux pays forestiers d'Afrique fondaient en 1996 l'Association interafricaine des industries forestières (IFIA). Cette association rassemble quelque 300 entreprises qui emploient plus de 100.000 personnes faisant partie d'associations commerciales et industrielles de plusieurs pays: la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Cameroun, le Gabon, la République centrafricaine, le Congo Brazzaville, la République démocratique du Congo et l'Angola. L'activité économique engendrée par ces entreprises a permis de créer indirectement une base pour un million ou plus d'emplois supplémentaires et d'améliorer la qualité de la vie de quelque dix millions de gens. L'IFIA est présidée par trois directeurs qui sont des chefs exécutifs des entreprises membres et son Secrétariat général est implanté à Paris.

Les buts de l'IFIA

Les buts de l'IFIA consistent à:

- contribuer activement au développement économique et social en utilisant les ressources forestières et en appliquant les meilleures pratiques écologiques à la gestion forestière;
- soutenir un réseau de communication et d'information lié aux intérêts particuliers des membres et autres professionnels, organisations, institutions ou individus;
- représenter les intérêts de l'industrie dans un contexte international. A une époque où l'environnement est une préoccupation mondiale, l'IFIA fait valoir les points de vue des exploitants des forêts africaines et du bois. Elle représente le secteur africain des produits forestiers au plus haut niveau d'organisations et d'institutions nationales et internationales;
- promouvoir l'utilisation des forêts, tout en respectant l'environnement. L'IFIA possède l'expérience de terrain nécessaire pour contribuer au développement et à la promotion des meilleures méthodes d'aménagement durable des ressources dans tous les domaines: législation forestière, fiscalité, méthodes de foresterie, reboisement, industrialisation locale, formation professionnelle, et préservation de la flore et de la faune grâce au développement de nouvelles sources d'aliments telles que l'élevage, la pisciculture et l'agroforesterie;
- être une force agissante dans les secteurs économiques et sociaux des pays où elle est établie. Cela signifie la promotion de l'industrialisation au niveau local, la création d'emplois, l'amélioration de la qualité de la vie et la formation de personnel, la mise en place d'une infrastructure sociale sur les sites forestiers et industriels (dispensaires, écoles, etc.) et d'une infrastructure générale (routes, ports, chemins de fer, etc.) et la promotion des bois primaires et transformés africains sur le plan international.

Les activités de l'IFIA

L'IFIA entretient un dialogue permanent avec tous les acteurs grâce aux activités de ses membres. Elle participe activement à des réunions nationales et internationales. Elle poursuit le dialogue avec des organisations telles que la FAO, la Banque mondiale, la Commission européenne, l'OIBT, l'Organisation africaine des bois, l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN), la Conférence sur les écosystèmes de forêts denses et humides d'Afrique centrale (CEFDHAC), le Fonds mondial pour la

nature, la Société pour la conservation de la nature basée aux Etats-Unis, et d'autres ONG s'occupant de questions sociales et environnementales. En 1999, l'IFIA a pris part à de nombreuses conférences de niveau international, y compris la Conférence internationale sur la conservation des écosystèmes forestiers et le développement du Cameroun Sud et Est (Yaoundé, février 1999), l'Atelier de la CEFDHAC sur l'étude comparative des lois et politiques forestières dans les pays d'Afrique centrale (Yaoundé, février 1999) et la Réunion regroupant l'Institut pour le développement économique, la Banque mondiale et la Commission européenne, axée sur la formation et la coopération en vue de l'élaboration d'une politique forestière dans le bassin du Congo (Libreville, mars 1999).



L'IFIA est un des partenaires permanents Groupe de travail de la Banque mondiale qui rassemble les PDG des industries forestières. Ce groupe se réunit plusieurs fois par an afin de mettre au point, en liaison avec le secteur privé, des stratégies à long terme concernant l'aménagement des forêts et des améliorations concrètes aux méthodes d'exploitation à impact réduit.

L'IFIA est membre de l'ATIBT (Association technique internationale des bois tropicaux – voir AFT 1999/1 p. 25) et a prêté son soutien financier et technique à des études et des publications stratégiques de cette association qui ont contribué à la réalisation des objectifs de l'IFIA. Les publications en question comprennent:

- *L'aménagement durable des forêts denses tropicales humides* – ATIBT 1997;
- *La réforme fiscale de la foresterie au Cameroun* – CERNA 1998; et
- *Infrastructures routières dans les forêts tropicales: voies de développement ou voies de destruction?* – FAO/ATIBT

En 1998, les activités de l'IFIA ont été principalement financées par les groupes industriels suivants: Alpi, Bruno, Danzer, Dassi, Fumagalli, Mussi Bianchi, Fossati, Pasquet, Rougier, Servant,

Résumé de recherches exécutées dans le cadre d'une bourse de l'OIBT sur les politiques et les incitations visant à développer la plantation commerciale de forêts au Ghana

par Dr Kwame Asumadu

Directeur exécutif, Forest and Wood Products Research and Development Corporation, PO Box 69, World Trade Centre, Melbourne Vic 8005, Australie. Téléphone 61-3-9614 7544. Télécopie 61-3-9614 6822. Courriel: kwame.asumadu@fwprdc.org.au

Du 6 février au 6 mars 1998, j'ai séjourné au Ghana grâce à une bourse de l'OIBT, pour étudier les politiques et les incitations susceptibles d'encourager le développement de plantations commerciales d'arbres dans ce pays. L'information pour cette étude a été rassemblée au moyen d'un questionnaire et de propos recueillis personnellement auprès de 32 représentants d'organisations, agences connexes et autres intéressés des milieux forestiers.

Pour les besoins de l'étude, on entend par 'plantation commerciale d'arbres' un ensemble d'arbres que l'on fait pousser pour en tirer un bénéfice. L'arboriculture à des fins commerciales peut couvrir toute une gamme allant de la gestion intensive des arbres à récolter en vue d'obtenir un nombre limité de produits, à l'intégration de la culture d'arbres à d'autres utilisations des terres, telles que l'agriculture.

L'avantage relatif du Ghana

Par rapport aux autres pays africains, le Ghana possède un certain nombre d'avantages pour attirer des investissements étrangers destinés au développement de plantations commerciales d'arbres. Parmi ces avantages on peut citer la disponibilité de terres adaptées, la présence de forestiers ayant reçu une bonne formation, la disponibilité à bon marché



de main d'oeuvre spécialisée et semi-spécialisée, des capacités en matière de recherche et de techniques à l'appui des plantations commerciales, une économie mondialisée, des programmes gouvernementaux offrant des incitations généreuses au développement,

Suite au verso ➔

Profil d'une institution
Suite de la page 22

Thanry, TT Feldmeyer, Vasto Legno, Vergnault, Wijma et Wonnemann. Dans le cadre du développement de leurs investissements industriels, les filiales locales de ces entreprises se sont engagées à rechercher de meilleures méthodes de gestion forestière.

Le soutien apporté aux activités de l'IFIA n'est pas exclusif et toutes les entreprises et associations de l'industrie forestière africaine sont invitées à en faire partie. Le Bulletin de l'IFIA est publié une fois par an en anglais et en français. Pour s'y abonner, il suffit de s'adresser au Secrétariat de l'IFIA ■

Une Fondation s'engage à étayer les actions centrées sur la durabilité

Les principaux groupes industriels européens, membres de l'IFIA, se sont regroupés en 1996 au sein de la Fondation européenne pour la préservation des ressources de la forêt africaine. Ces groupes, qui ensemble gèrent des concessions forestières de 14 millions d'hectares, avec des chiffres d'affaires de quelque 650 millions de \$EU et emploient plus de 20.000 salariés, se sont réunis en septembre à Milan (Italie). A l'issue de leur réunion, ils ont émis un communiqué de presse annonçant leur décision:

1) de faire établir par l'ATIBT, avec le concours de leurs directeurs chargés de la gestion forestière et des principaux consultants travaillant actuellement sur les plans d'aménagement forestiers en Afrique, la définition d'un plan pratique d'aménagement forestier en général, et des inventaires forestiers en particulier, véritable dénominateur commun réaliste et applicable, aussi bien techniquement que financièrement, pour l'ensemble des différentes zones, des différentes régions et de la grande variété des entreprises. Les Membres de la Fondation s'engagent, après concertations avec les gouvernements africains, à mettre en œuvre et à promouvoir ce plan d'aménagement forestier.

2) de parachever, avec l'UICN et la CEFDHAC, le

Code de déontologie, ébauché par l'IFIA et en négociation avancée entre ces différentes parties. Dès son homologation, ce code sera signé par les Membres de la Fondation qui s'engageront à le respecter et à en assurer la promotion auprès de leurs confrères. Les partenaires de la Fondation et de l'UICN organiseront dans les mois suivants un bureau de suivi et de contrôle de l'application de ce code par les signataires.

3) d'encourager les bailleurs de fonds internationaux à maintenir leurs concours technique et financier afin d'achever la définition des Principes, Critères et Indicateurs déjà élaborés et testés sur cinq pays africains par l'OAB [Organisation africaine des bois] et le CIFOR [Centre pour la recherche forestière internationale], de façon à établir rapidement, avec toutes les parties concernées, et à rendre accessible à toutes les entreprises qui le souhaitent, une Certification panafricaine crédible internationalement et adaptée aux spécificités sous-régionales. Les Membres de la Fondation apporteront leurs concours techniques pour rendre opérationnelle cette certification.

4) Les Membres de la Fondation ont confirmé leurs soutien et concours financier à l'IFIA et à l'ATIBT.

Ces quatre décisions seront mises en œuvre immédiatement.

l'émergence d'institutions financières privées, et une relative stabilité politique et économique.

Incitations au développement de plantations

Le Ghana prévoit déjà un certain nombre d'incitations destinées à encourager et à promouvoir des investissements dans l'économie ghanéenne. Celles qui peuvent s'appliquer aux investissements pour le développement commercial de forêts artificielles comprennent:

- des concessions fiscales durant des périodes allant jusqu'à dix ans pour des récoltes diverses (café, huile de palme, beurre de karité, caoutchouc et noix de coco);
- des dispositions permettant d'accélérer l'amortissement des immobilisations;
- des dégrèvements d'impôt (jusqu'à 50 %) dans le cas d'activités économiques entreprises dans des capitales régionales autres que la zone métropolitaine d'Accra-Tema;
- des taux favorables de l'impôt sur les sociétés (8 % pour des plantations);
- l'exemption de l'impôt sur le revenu payable pour certains moyens et aménagements, tels que des logements fournis aux employés;
- des dispositions permettant de reporter des pertes financières; et
- l'exemption, pendant les cinq premières années, du minimum de 5 % imposable sur le chiffre d'affaire.

Les contraintes

Malgré ces avantages relatifs et contrairement à toute attente, le Ghana a moins développé la superficie de ses plantations, à cause de contraintes telles que:

- certaines réglementations et politiques du gouvernement qui sont parfois décourageantes;
- la complexité des systèmes fonciers, qui rendent difficile l'acquisition ferme de terres pour des activités économiques à grande échelle;
- le coût élevé des emprunts financiers;
- des problèmes techniques tels que la pénurie de données quantitatives fiables sur la production forestière, la transformation, la commercialisation et les exportations, et un manque de matériel végétal à planter;
- l'attitude négative de certains secteurs de l'industrie du bois à l'égard de l'expansion des plantations; et
- les exigences préalables excessives auxquelles des investisseurs potentiels sont confrontés de la part de certaines communautés locales.

Stratégies de développement futur

Les stratégies qui pourraient être adoptées pour promouvoir l'arboriculture commerciale à grande échelle au Ghana comprennent:

- l'élaboration d'une stratégie nationale sur les plantations, qui définirait les objectifs de l'industrie et fixerait des cibles réalistes de plantation à réaliser sur une période de temps déterminée;
- la délimitation de 'zones de plantation' qui permettrait aux investisseurs de bénéficier des économies d'échelle réalisables lorsque différentes entreprises sont implantées dans un même lieu;
- l'application de la nouvelle loi ghanéenne de 1997 sur la gestion des ressources ligneuses, qui vise à octroyer des droits sous forme de 'contrats d'exploitation du bois' à des entreprises s'engageant à créer des plantations. Cela peut être réalisé en exigeant que les concessionnaires passent avec le gouvernement national un contrat en bonne et due forme les obligeant à gérer leurs concessions de manière durable alors qu'ils mettent en oeuvre un projet de plantation en rapport avec la productivité de leurs concessions. L'accord avec le gouvernement indiquerait les superficies de plantation annuelle, lesquelles seraient contrôlées indépendamment et dont les résultats seraient communiqués au parlement.

Plusieurs modèles ont été employés dans d'autres parties du monde pour encourager le développement à grande échelle de plantations commerciales et ont produit des résultats satisfaisants. Ces modèles, selon lesquels des propriétaires fournissent les terres contre paiements annuels et/ou une part du revenu des récoltes, peuvent être adaptés en vue de leur application au Ghana. Certaines de ces formules ressemblent aux systèmes de métayage *abunu* et *abusa* traditionnels au Ghana et pourraient être modifiés pour des plantations commerciales à grande échelle.

Recommandations

A l'issue de cette étude, il a été recommandé au Gouvernement ghanéen

- de prévoir spécifiquement dans la législation la propriété des arbres plantés, y compris le 'droit de récolte et d'exploitation';
- d'exempter le bois provenant de plantations des droits, charges et autres prélèvements imposés sur le bois de forêts naturelles;
- de ne pas appliquer au bois provenant de plantations les interdictions d'exportation et autres contrôles appliqués au bois de forêts naturelles;
- de ne pas exiger que le développement de plantations fasse l'objet d'une évaluation de l'impact sur l'environnement mais plutôt

d'instituer un ensemble de principes écologiques visant à réduire au minimum les impacts potentiels des plantations commerciales d'arbres sur l'environnement;

- d'adopter une approche multi-sectorielle lors de la formulation de la politique forestière;
- de mettre en oeuvre des mesures juridiques destinées à assurer la propriété des terres acquises pour créer des plantations;
- d'envisager l'acquisition directe de terres appartenant à des propriétaires traditionnels, pour les céder à bail à des investisseurs potentiels à des prix courants, le revenu de la location étant versé aux propriétaires en guise de compensation. Cela aiderait les investisseurs prévoyant des opérations à grande échelle à surmonter les problèmes associés à l'acquisition de terres;
- d'envisager des facilités susceptibles de permettre à des propriétaires traditionnels de participer à des projets économiques en tant que partenaires financiers. Par exemple, la rente qu'ils auraient perçue pour la location des terres pourrait être convertie sous forme de participation au capital du projet ou de l'activité économique;
- de faciliter l'expansion de plantations à grande échelle en créant des conditions qui encourageront le secteur privé à investir dans la mise en valeur des ressources ligneuses plutôt qu'en subventionnant directement l'industrie;
- d'entreprendre un programme visant à sensibiliser l'industrie, les propriétaires traditionnels, les assemblées locales et la communauté en général aux bénéfices écologiques et économiques des plantations commerciales d'arbres, et à faire intervenir ces parties prenantes et autres intéressés dans les efforts destinés à intensifier l'arboriculture à grande échelle;
- d'élaborer une stratégie nationale pour les plantations en collaboration avec l'industrie et les autres parties prenantes; cette stratégie définirait les objectifs de l'industrie et fixerait des cibles réalistes de plantation à réaliser sur une période de temps déterminée. Les cibles devraient être contrôlées annuellement et faire l'objet d'un rapport transparent au Gouvernement et au public;
- d'envisager la mise en place, dans des zones de réserves forestières où les terres ont été dégradées, de 'zones de plantation' analogues aux 'zones industrielles'; et
- d'exiger des détenteurs de permis d'exploitation du bois qu'ils passent des contrats légaux les obligeant à se conformer à des cibles de plantation annuelle agréées et à en communiquer les résultats au parlement.

Un exemplaire du rapport intégral peut être obtenu en s'adressant à Dr Chisato Aoki au Secrétariat de l'OIBT (voir l'adresse à la page 31). ■

Quoi de neuf sous les tropiques?

Résumé par Alistair Sarre

A-t-on besoin de rongeurs pour assurer la survie des arbres?

Un article récemment publié dans le *Journal of Tropical Ecology* (15:229–35) explore le rôle d'un rongeur, connu sous le nom d'agouti, dans la survie de l'*Hymenaea courbaril*, une essence du couvert forestier néotropical. Sur plusieurs îles qui se sont formées dans les eaux captées pour la centrale hydroélectrique du Lac Guri au Venezuela, les auteurs, Asquith, Terborgh, Arnold et Riveros, ont comparé la dispersion et la germination des graines de *H. courbaril*, en fonction de la présence ou de l'absence connue de l'agouti. Ils ont constaté que l'agouti renforçait la probabilité de recrutement des semis et ils suggèrent que la présence de ce rongeur est peut-être nécessaire pour assurer la survie à long terme de l'*H. courbaril*.

Comme le font observer les auteurs, cette situation n'a rien d'hypothétique: l'agouti et d'autres espèces de gros mammifères ont déjà été chassés de la zone de Los Tuxtlas au Mexique. Cette étude donne à penser que l'*H. courbaril* et d'autres espèces d'arbres ayant des exigences de dispersion analogues pourraient aussi à la longue disparaître de cette région.

L'Australie accueille le marché des crédits sur le carbone

Le potentiel d'aide financière aux activités forestières que représente le négoce des crédits sur le carbone a été mis en évidence lorsqu'il a été récemment signalé (*Sydney Morning Herald*, 31 août 1999) que la bourse des valeurs à terme de Sydney (SFE) créerait la première bourse d'échange pour les crédits sur le carbone. Les crédits sur le carbone sont des mécanismes par lesquels des entreprises émettant de grandes quantités de dioxyde de carbone et d'autres gaz à effet de serre peuvent 'compenser' ces émissions en achetant des crédits pour le carbone piégé (absorbé) ailleurs. L'un des meilleurs moyens de piéger le carbone est de faire pousser des arbres.

D'après ce rapport, le chef exécutif de la SFE a calculé que le marché australien des crédits sur le carbone pourrait représenter une valeur allant jusqu'à 5 milliards de dollars des Etats-Unis (\$EU). Il pourrait être le précurseur d'un marché mondial des émissions, que certains analystes ont évalué à 700 milliards de \$EU. Dans le cadre d'une initiative analogue, la compagnie de l'électricité de Tokyo a récemment conclu un accord avec une agence forestière australienne, en vue d'effectuer des plantations sur 1.000 hectares pendant l'année 2000 et jusqu'à 40.000 hectares au cours de la prochaine décennie pour compenser ses émissions de gaz à effet de serre.

Ventes de bois et ciel couvert

Les épais nuages de fumée qui se sont abattus sur la Malaisie, Singapour, Brunei, les Philippines et la Thaïlande en 1997 étaient causés par des feux de forêt à Sumatra et Bornéo, dont nombreux avaient été allumés par de petits cultivateurs. Dans une récente édition de *Forest Ecology and Management* (120:1999, 157–169), Ketterings et ses collaborateurs font part des résultats d'une enquête menée auprès de 37 petits producteurs de caoutchouc à Sepunggur, dans la province de Jambi à Sumatra (Indonésie). Ces cultivateurs ne pratiquent pas l'agriculture itinérante mais cherchent à devenir propriétaires de petites parcelles (de 2 à 5 hectares en moyenne) en vue de les convertir (par écobuage) en plantations d'hévéa permanentes.

L'enquête propose cinq raisons pour lesquelles les cultivateurs de cette région ont recours à l'écobuage pour défricher leurs parcelles: 1) les cendres de bois résiduelles servent de fertilisant; 2) le brûlage réduit la concurrence entre herbes et arbres; 3) le brûlage crée l'espace nécessaire pour planter et circuler; 4) le brûlage freine l'apparition des insectes nuisibles et des maladies; et 5) le brûlage améliore la structure du sol, permettant aux semis de s'établir plus rapidement. Et les auteurs d'en conclure que d'autres solutions destinées à remplacer l'écobuage, tels essartage et mulch, essartage et élimination des rémanents, qui n'ont pas recours au feu, viendraient aggraver la pauvreté des cultivateurs de cette région en les privant de nombreux des avantages que procure le brûlage. Il existe cependant une solution de remplacement prometteuse: c'est-à-dire 'défricher-vendre-et-brûler'. Cela consisterait à vendre le bois marchand, ce qui aiderait à financer le développement et l'achat de clones d'hévéas de haut rendement. En enlevant les plus grosses pièces de bois de l'andain avant d'y mettre le feu, on réduirait la production de fumée tout en préservant

certaines des avantages du feu. Les auteurs précisent cependant que cette solution ne saurait être viable à moins d'abolir les droits d'exportation élevés et les réglementations commerciales imposées localement qui constituent des obstacles considérables à la vente de certaines espèces de bois par les petits producteurs.

Les incidences de la libéralisation sur le commerce

Un article de Davis Kaimowitz du CIFOR, publié dans un récent numéro de *Bridges Between Trade and Sustainable Development* (Year 3, No 6), examine les incidences possibles de la libéralisation du commerce des produits forestiers sur l'environnement. La libéralisation du commerce, dit l'auteur, tend à faire monter les prix intérieurs des grumes dans les pays producteurs et à les faire baisser dans les pays consommateurs, encourageant ainsi la consommation et la production des produits forestiers. Ce qui risque d'occasionner de plus fortes pressions sur les forêts et d'exacerber les problèmes de dégradation.

Mais il existe au moins deux raisons pour lesquelles cela n'est peut-être pas toujours le cas. Tout d'abord, si le bois fourni provient de forêts naturelles aménagées et de plantations, une demande et une rentabilité accrues peuvent entraîner de plus forts investissements dans l'aménagement des forêts et une expansion des zones forestières. Deuxièmement, des prix plus élevés ont tendance à favoriser les changements technologiques destinés à faire pousser, récolter et transformer le bois plus efficacement. Cela pourrait se traduire par une diminution des déchets, entraînant éventuellement des effets positifs sur l'environnement, encore que cela pourrait signifier aussi que des arbres de plus faibles diamètres et des essences non traditionnelles seraient récoltés, entraînant potentiellement des effets secondaires négatifs sur les valeurs environnementales. L'auteur en conclut que la libéralisation du commerce renferme en soi un potentiel à la fois de risques et de bénéfices pour l'environnement et que ce potentiel variera d'un contexte à l'autre. Il propose cependant qu'une libéralisation complète éliminera tous les instruments grâce auxquels les gouvernements peuvent neutraliser le fait que les marchés ne reflètent pas pleinement les biens publics produits par les forêts. ■



Les îles du Pacifique cherchent à appliquer des codes d'exploitation

Consultation régionale sur l'application de codes des pratiques d'exploitation et orientation pour l'avenir

12-17 juillet 1999
Port Villa, Vanuatu

Rapport de Douglas Pattie

Secrétariat de l'OIBT, Yokohama (Japon)

Au cours de cette dernière décennie, l'exploitation à impact réduit (EIR) a fait l'objet de nombreuses discussions et d'initiatives politiques dans les pays des îles du Pacifique et ailleurs dans le monde. (Voir aussi des articles y faisant allusion dans *TFU* 2:6 & 4:3, et *AFT* 3:1).

Organisée par le Programme en faveur des arbres et des forêts des îles du Pacifique, cette consultation a accueilli plus d'une cinquantaine de délégués de Fidji, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, îles Salomon, Vanuatu, Australie, Indonésie, Japon, Malaisie, Royaume-Uni et Etats-Unis, ainsi que des représentants de l'OIBT, la FAO, AusAID, le Centre japonais pour la coopération et la promotion de la foresterie internationale (JIFPRO) et l'Office des Forêts de l'USDA. Son objectif était de présenter aux participants l'état actuel des codes d'exploitation forestière nationaux et régionaux dans les pays des îles du Pacifique, en vue d'encourager l'adoption et l'application.

Divers codes nationaux ont fait l'objet de présentations. Ils existent maintenant dans plusieurs pays: Fidji, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, îles Salomon, Vanuatu et plusieurs Etats australiens. Les discussions ont porté sur le Code des pratiques d'exploitation forestière de la FAO pour l'Asie et le Pacifique (voir page 15), qui a été récemment publié, ainsi que sur le rapport d'un consultant sur le statut général et l'évaluation des codes existant dans cette région. Les participants ont exposé en détail leurs propres expériences de l'application de divers codes à Fidji, en PNG, aux îles Salomon et à Vanuatu. Ils ont examiné aussi les impacts possibles sur les pays des îles du Pacifique de plusieurs initiatives de certification prises par des ONG et

des processus intergouvernementaux tels que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le Forum intergouvernemental sur les forêts.

Les participants ont, dans l'ensemble, admis que les pratiques actuelles de l'exploitation forestière devaient être améliorées pour s'assurer que les forêts seront en bon état pour les prochains cycles de coupe. La progression, de codes nationaux et régionaux d'exploitation à une gestion forestière durable, devrait inclure la mise en place de sites de démonstration et de forêts modèles. S'il est vrai que les codes d'exploitation aident d'une manière générale à améliorer la récolte du bois en forêt, ils ne garantissent pas cependant une gestion forestière durable. Pour être réellement efficaces, ils doivent s'accompagner d'une stricte surveillance de leur application, du respect des directives techniques qui les complètent, d'une planification efficace de l'occupation des terres et des forêts et d'une intégration harmonieuse avec les autres initiatives nationales et régionales.

Les participants à la consultation se sont généralement félicités des activités et résultats des différentes initiatives. De nombreuses questions ont été posées, notamment en ce qui concerne le rapport qualité-prix de telle ou telle activité EIR et des avantages obtenus. Les participants ont également reconnu le besoin d'un grand effort de formation des gestionnaires et des gens sur le terrain pour parvenir à une amélioration générale des pratiques de récolte. Ils ont souligné la nécessité de considérer attentivement le niveau d'avancement des divers pays insulaires du Pacifique en matière d'élaboration et d'application de codes nationaux d'exploitation. Par exemple, il a été admis que pour réussir la mise en oeuvre de ces codes, il faudra prévoir un travail de formation considérable à tous les niveaux. Toutefois, cette formation serait prématurée si l'application de ces codes ne bénéficiait pas d'un ferme soutien politique et administratif dans les pays intéressés. En conséquence, il a été recommandé que le Groupe de travail de la Commission des forêts pour l'Asie et le Pacifique continue à consolider la sensibilisation et le soutien à l'égard des codes d'EIR régionaux et nationaux.

Un rapport complet résumant les débats et des exemplaires des documents présentés à la consultation peuvent être demandés à: M. Tang Hon Tat, Project Coordinator for the Pacific Islands Forest and Trees Support Programme, PIF&TSP c/UNDP, PMB Suva, Fidji. Tél 679-300 432. Fax 679-305 212. Courriel: spforest@spc.org.fj ■

La restauration des forêts

Conférence internationale sur la Restauration des forêts tropicales pour le nouveau millénaire

23-28 mai 1999
San Juan, Porto Rico

Rapport de John Parrotta

Coordinateur adjoint de la Division 1 de l'IUFRO (Réhabilitation des sites dégradés, 1.17.00).

Cette conférence, qui se tenait à l'occasion de la IV^e Conférence annuelle sur la foresterie à Porto Rico, était organisée par l'Institut international de foresterie tropicale (Office des forêts de l'USDA) et l'Université de Porto Rico, en collaboration avec l'IUFRO 1.17.00 et la Société pour la restauration écologique. Elle regroupait des scientifiques, des praticiens de la restauration, des éducateurs, des étudiants et des gestionnaires de terres publiques et privées, de milieux et d'horizons très différents, venus pour examiner où en sont la réhabilitation des forêts tropicales ainsi que la recherche et les pratiques de restauration dans le monde.

Cette réunion qui comprenait des séances plénières, techniques et illustrées, avec 75 présentations sur toutes sortes de sujets, aura regroupé plus de 150 participants venus de 25 pays d'Amérique du Nord et du Sud, des Caraïbes, d'Europe, d'Afrique, d'Asie et d'Australie. Le discours d'ouverture, sur le thème 'La restauration de la Recherche', a été prononcé par M. Jeff Burley, Président de l'IUFRO. Parmi les orateurs en séances plénières, il y avait Dan Janzen, Joseph Wunderle, David Lamb et Jean C.L. Dubois. Les séances techniques couvraient une large palette de sujets: écologie des successions dans les forêts tropicales et ce qu'elle signifie pour leur restauration, la restauration des écosystèmes des mangroves, le rôle des espèces sauvages et les processus souterrains qui interviennent dans la régénération des forêts tropicales, les questions socio-économiques, les conditions favorables et les contraintes, la gestion de l'écosystème des forêts urbaines, et le rôle des propriétaires fonciers et des communautés dans la réhabilitation du paysage tropical. Les visites sur le terrain pour examiner les écosystèmes des principales forêts portoricaines de haute et de basse altitude et en territoire marécageux se sont particulièrement intéressées à l'incidence des changements



d'utilisation des terres, aux pratiques de gestion et aux initiatives de conservation/restauration ayant actuellement un effet sur leur statut écologique et leur valeur sociale.

Une sélection de documents issus de la conférence fera l'objet d'éditions spéciales de *Forest Ecology and Management* et de *Restoration Ecology*. Des exemplaires du programme de la conférence (y compris des résumés de toutes les présentations) sont mis gratuitement à votre disposition. Il vous suffit d'écrire à : The Librarian, USDA Forest Service, International Institute of Tropical Forestry, PO Box 25000, Rio Piedras, PR 00928-5000 (Etats-Unis). ■

A propos du teck

Séminaire régional sur les sites, la technologie et la productivité des plantations de teck

26-29 janvier 1999
Chiang Mai, Thaïlande

Ce séminaire organisé par le Programme de la FAO pour la recherche forestière en Asie et dans le Pacifique (FORSPA), l'Université de Chiang Mai et TEAKNET a réuni 102 personnes dont des producteurs de teck et des sociétés d'investissement. Les participants venaient de différents pays d'Asie, du Brésil, du Costa Rica, des Etats-Unis, des Pays-Bas, de France, d'Irlande, de Côte d'Ivoire et de Tanzanie. Ce séminaire s'inscrivait dans le contexte suivant:

- importance du teck en tant qu'espèce de bois dur tropical qui répond à la demande de bois d'oeuvre de grande valeur;
- intérêt du secteur privé, y compris des plantations commerciales, des agriculteurs et des petits exploitants, à investir dans le teck;
- expansion du teck à l'extérieur de son habitat naturel; et
- comment des investisseurs potentiels risquent d'être induits en erreur par certaines allégations quant à la productivité et à la rentabilité financière des investissements dans le teck.

Les exposés présentés à ce séminaire comprenaient une vue d'ensemble préparée par la FAO, des rapports sur les plus importants pays producteurs de teck et des dossiers thématiques sur le contrôle phytosanitaire, la génétique et l'amélioration des essences, l'utilisation du bois et le volet économique.

Le séminaire a fait plusieurs recommandations, dont certaines sont résumées ci-dessous :

- faire des efforts systématiques au niveau national, régional et mondial pour évaluer les tendances dans les zones plantées de teck, le taux de propagation de diverses technologies et leur incidence sur les taux de croissance et de production;
- améliorer les données fournissant des estimations sur la croissance et le rendement en fonction des sites et des conditions de traitement. Il convient d'établir un réseau couvrant divers peuplements de teck et représentant toute la gamme des conditions de croissance et des intensités de gestion;
- vu l'importance des conditions du site pour la productivité, les outils permettant de choisir un site devraient être affinés et les critères de sélection des terrains largement diffusés;
- les pays producteurs de teck et les institutions qui les soutiennent devraient définir une stratégie à long terme pour la reproduction de cette essence;
- coordonner des actions visant à évaluer l'impact à long terme des plantations de teck sur la productivité des sites;
- entreprendre des études nationales, régionales et mondiales afin d'évaluer l'offre et la demande à long terme, ainsi que les prix du teck, compte tenu du caractère segmenté du marché;
- évaluer les utilisations actuelles et potentielles des bois de petites dimensions provenant des plantations de teck et poursuivre les recherches et le développement technologique pour en augmenter la valeur ajoutée;
- entreprendre des évaluations économiques de l'investissement dans les plantations de teck pour fournir des informations de base aux investisseurs;
- les organisations nationales et internationales doivent s'efforcer de promouvoir de meilleures pratiques de culture et de gestion du teck. Ces efforts chercheront tout particulièrement à s'assurer que les petits producteurs sont en mesure d'établir et de gérer durablement leurs plantations sans avoir nécessairement recours à des processus de certification coûteux;

- envisager la possibilité d'étendre les activités du réseau TEAKNET à l'Amérique latine, aux Caraïbes et à l'Afrique; et
- examiner la faisabilité de constituer un organe destiné à soutenir et à promouvoir les efforts déployés dans le monde pour renforcer la conservation et la gestion. Un tel organe pourrait regrouper investisseurs, producteurs, organisations nationales et internationales, sociétés industrielles et commerciales et organismes de recherche.

Pour en savoir plus et se procurer un rapport sommaire, s'adresser à: Forestry Research and Support Programme for Asia and the Pacific (FORSPA), FAO Regional Office for Asia and the Pacific, 39 Phra Atit Road, Bangkok 10200, Thaïlande. Tél 66-2-281 7844. Fax 66-2-280 4565. Courriel: forspa@fao.org

Résumé de *Tigerpaper 26:1*, janvier-mars 1999. ■



Buttoud, G. et Samyn, J-M. 1999. Politique et planification forestières. Guide pour la formulation et l'élaboration. Intercoopération, Berne

Disponible auprès de: Intercoopération, Maulbeerstrasse 10, Postfach 6724, CH-3001 Berne, Suisse. Tél 41-31-382 0861. Fax 41-31-382 3605. Courriel: intercoopération@intercoop.ch. <http://www.intercoopération.ch>

Analyse de E. Ze Meka

Secrétariat de l'OIBT, Yokohama (Japon)

La formulation de la politique forestière, et la planification qui s'ensuit sont des exercices importants en ce sens qu'ils mettent en évidence ce qu'un pays voudrait faire de ses ressources forestières. Il s'agit donc, pour les différents intérêts dans le pays, de matrices dans lesquelles les différentes activités liées à la mise en valeur et à la conservation des ressources forestières devraient se fondre, ou tout au moins de points de repère qui devraient guider toute action dans le domaine. Pour le monde extérieur ces éléments contribuent à clarifier les intentions du pays et représentent de ce fait son engagement en matière de développement et de conservation de ses ressources forestières.

L'importance de la politique forestière et de la planification stratégique comme éléments majeurs de développement forestier et de la coopération internationale en la matière n'échappe pas aux pays en développement. Vers les années 80 et sous l'impulsion des bailleurs de fonds et de la FAO, plusieurs pays se sont lancés dans des exercices de formulation de plans nationaux forestiers. Le même engouement a également suivi le Sommet de la Terre qui s'est tenu à Rio de Janeiro en juin 1992, lorsqu'il a fallu que les pays adaptent leurs politiques forestières aux orientations dégagées pendant le Sommet.

Peut-on cependant dire que ces exercices se soient tous soldés par des succès incontestables? Loin s'en faut. Plusieurs exercices de formulation de politique forestière ont tourné court, ou alors n'ont pas réussi à établir une véritable crédibilité. Plusieurs politiques forestières, apparemment bien formulées, n'ont pas produit les effets escomptés.

Il existe à cela plusieurs raisons, qui ne s'excluent pas mutuellement:

- certains acteurs majeurs ne se reconnaissant pas dans les orientations et lignes d'actions arrêtées;
- ou alors les mesures pouvant amener leur contribution active à la mise en oeuvre de la politique arrêtée étaient absentes;
- ou encore les moyens financiers, notamment de la part des bailleurs de fonds extérieurs, n'ont pas suivi.

C'est dans ce contexte que, sans pour autant faire une analyse des différents exercices de formulation des politiques et plans forestiers nationaux élaborés jusqu'à présent, l'ouvrage intitulé *Politique et planification Forestière* tire tout son intérêt.

Les auteurs

Le premier auteur, Gérard Buttoud, est professeur de politique forestière à l'Ecole

Nationale de Génie Rural, des Eaux et des Forêts de Nancy (France), et bien connu des milieux de la foresterie tropicale. Dans cet ouvrage, il s'est concentré à décrire les fondements théoriques, méthodologiques et pratiques de la formulation des politiques forestières et des plans forestiers stratégiques, tout en dégagant, avec un souci du détail remarquable, les ingrédients de succès ou encore les écueils à éviter.

Le second auteur, Jean-Marie Samyn, également spécialiste de foresterie tropicale, partage son expérience de terrain en Afrique en matière de formulation et d'application des politiques forestières, en particulier à Madagascar. Il a rendu compte de la procédure suivie dans le cadre de l'élaboration du Plan national forestier de Madagascar, tout en mettant en exergue les différentes étapes du processus participatif, tant au niveau national que régional.

L'ouvrage

L'ouvrage s'articule autour de cinq chapitres, auxquels s'ajoutent la description du cas d'étude de Madagascar, et une postface qui insiste sur l'importance de l'application concrète de la politique forestière, aune ultime à laquelle la qualité de l'exercice de formulation sera finalement jugée.

La politique forestière et ses enjeux sont définis au chapitre 1, tout comme les caractéristiques d'une bonne politique, en ce sens qu'elle doit être globale et tenir compte des intérêts économiques, écologiques et sociaux; elle doit être orientée sur le long terme et liée aux autres politiques publiques ayant un impact sur les ressources forestières; enfin elle doit être le résultat d'un compromis des divers intérêts en présence représentés par différents acteurs qui devraient participer activement à la formulation de la politique forestière, tout comme aux étapes subséquentes de mise en oeuvre, de suivi et d'évaluation. Sur le plan conceptuel, ce chapitre résume le message des auteurs.

Les deux approches principales en matière de formulation des politiques forestières sont analysées au chapitre 2, en particulier, l'approche dite gestionnaire, où l'administration forestière joue un rôle prépondérant, et l'approche dite par la négociation qui constitue un processus participatif dans lequel les différents acteurs porteurs d'intérêts négocient ensemble afin d'aboutir à un compromis. L'approche dite mixte est cependant celle qui est conseillée par les auteurs. Elle allie les avantages des deux précédentes approches et fait appel à des facilitateurs/médiateurs/animateurs pour favoriser l'expression des positions individuelles, le dialogue et la négociation afin d'aboutir à un compromis.

La procédure de formulation, qui, à quelques variantes près, est pratiquement la même pour la



politique forestière et pour le plan forestier stratégique, est décrite en détail au chapitre 5. Les différentes étapes sont mentionnées et des aspects aussi importants que l'organisation et la composition des groupes de travail, le rôle des médiateurs et l'animation des groupes, la gestion et le pilotage du processus participatif, tant au niveau national qu'au niveau régional, sont discutés.

Le processus de formulation aboutit, pour ce qui concerne la politique forestière, au Document d'orientation de la politique forestière et, pour le plan forestier stratégique, à un document de planification qui peut indifféremment prendre le nom de Plan forestier national, Plan d'action, ou encore Plan directeur forestier national. Les caractéristiques et le contenu de tels plans sont donnés en détail au chapitre 4.

Si le processus de formulation peut être perçu comme un processus participatif de recherche et de négociation d'un compromis entre plusieurs acteurs porteurs d'intérêts divergents, la solution négociée devrait cependant s'imposer à tous comme une mesure consensuelle dont l'application requiert également l'active participation de tous.

A qui l'ouvrage s'adresse-t-il?

L'ouvrage intéresse au premier chef les administrations forestières désireuses de formuler, réviser ou évaluer leur politique forestière ou leur plan forestier stratégique. Elle trouveront effectivement dans l'ouvrage un guide pratique pour le faire. L'ouvrage intéresse cependant également tous ceux qui s'occupent des problèmes de développement forestier dans n'importe quel pays, tant il est vrai que les concepts de base de cet ouvrage, à savoir la prise en compte de toutes les ressources forestières, des divers intérêts en jeu, de la promotion du dialogue et de la participation active de tous les acteurs dans la recherche, la mise en oeuvre et l'évaluation des solutions aux problèmes forestiers peuvent être universellement appliqués. ■

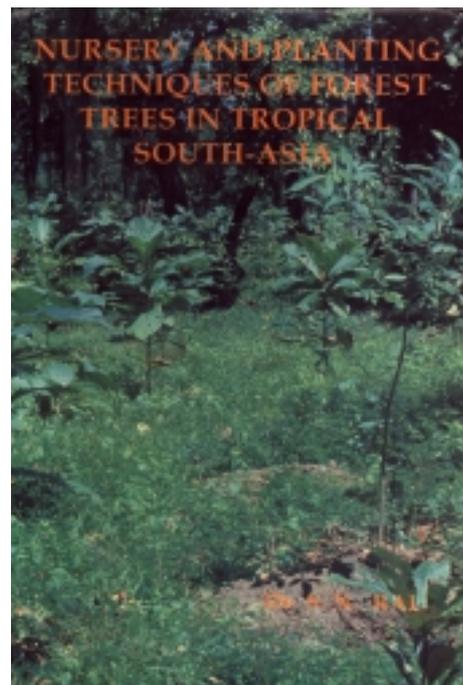
Rai, S.N. 1999. Nursery and Planting Techniques of Forest Trees in Tropical South Asia. Punarvasu Publications, Dharwad, Inde.

Disponible auprès de: Punarvasu Publications, Pentagon House, Kalaghatagi Rd, Dharwad 580 002, Inde; ou en s'adressant à l'auteur à: Aranya Bhavan, Malleswaram, 18th Cross, Bangalore 560 003, Inde

Le rétablissement des arbres et des forêts sur des terres dégradées nécessitera des connaissances sur les moyens qui permettront le mieux de planter diverses espèces de plantes ligneuses avec compétence et de manière à garantir les meilleurs résultats. Mais ces connaissances ne seront pas faciles à obtenir, vu l'extrême diversité de la flore ligneuse dans le Sud asiatique. Dans le cas de nombreuses essences, nous ne disposons pas de suffisamment d'information, même sur leurs caractéristiques fondamentales de reproduction, telles que la formation, la maturation et la germination des graines, la croissance des semis et les conditions dans lesquelles les semis peuvent survivre.

Par conséquent, cet ouvrage comble une importante lacune dans nos connaissances. Sous la forme d'une compilation de méthodes appliquées pour l'élevage de grands nombres de semis d'arbres, ce livre présenté de façon claire répond aux besoins fondamentaux de ceux qui s'intéressent à l'arboriculture. Il décrit les différentes étapes de la collecte et du traitement des graines en vue de leur germination, ainsi que les soins que demandent les semis en pépinière. On y trouve des détails particulièrement intéressants, qui ne figurent souvent nulle part ailleurs, sur les racines et la première croissance des semis. Le texte est parsemé d'un bout à l'autre d'observations pénétrantes concernant les maladies et d'autres aspects d'histoire naturelle. Certains chapitres consacrés spécialement à la préparation des sols, l'arrosage, la manière de fortifier les jeunes plants et le greffage, ajoutent à l'utilité de cet ouvrage.

La valeur réelle de livres tels que celui-ci réside dans leur approche utilitaire et pratique, fondée sur une expérience acquise pendant de nombreuses années à récolter des graines, à les traiter et à les faire germer en pépinière. Il arrive souvent que les leçons tirées d'une telle expérience restent dans la tête de ceux qui les ont apprises. S.N. Rai mérite d'être complimenté de nous faire



partager son savoir et de jeter des bases pour l'élaboration d'autres ouvrages similaires qui seront certainement inspirés de ce louable effort.

Ce livre souligne combien il est essentiel de documenter les connaissances fondamentales et pratiques sur les arbres de nos forêts. Le rythme auquel nous accumulons des informations sur ces arbres est lent, comparé à celui de la rapide disparition des habitats naturels et de leur biote. La disponibilité de telles informations permettrait de maximiser le succès des efforts que nous emploierons à verdir la planète, à restaurer les terres dégradées, à durablement utiliser nos précieuses ressources forestières et à préserver notre patrimoine naturel.

Adaptation de la préface de l'ouvrage rédigée par le professeur Kamaljit S. Bawa de l'Université du Massachusetts (Etats-Unis). ■



Amélioration du programme de bourses de l'OIBT

A sa vingt-septième session, le CIBT a modifié certains aspects du Programme de bourses de l'OIBT. Les changements consistent en une révision de l'objectif, des activités éligibles, des domaines prioritaires et des critères de sélection.

Objectif: développer les ressources humaines et renforcer les aptitudes professionnelles en matière de foresterie tropicale et disciplines connexes dans les pays membres, en vue de promouvoir l'aménagement durable des forêts tropicales, l'efficacité de l'utilisation et de la transformation des bois tropicaux et de meilleurs informations économiques sur le commerce international des bois tropicaux.

Les activités éligibles comprennent:

- la participation à des stages de formation, des internats de formation, des voyages d'étude, des cycles de conférences/démonstration et des conférences internationales/régionales;
- la préparation, la publication et la diffusion de documents techniques, tels que manuels et monographies, et
- des études post-universitaires.

Domaines prioritaires: les activités éligibles chercheront à développer les ressources humaines et les aptitudes professionnelles dans un ou plusieurs domaines visant à:

- améliorer la transparence du marché des bois tropicaux;
- améliorer la commercialisation et la distribution des espèces de bois tropicaux provenant de sources durablement aménagées;
- améliorer l'accès au marché pour les exportations de bois tropicaux en provenance de sources durablement aménagées;
- mettre en sécurité la base de ressource des bois tropicaux;
- améliorer la base de ressource des bois tropicaux, notamment par l'application de critères et indicateurs de l'aménagement forestier durable;
- améliorer les capacités techniques, financières et humaines en matière de gestion de la base de ressource des bois tropicaux;
- promouvoir une transformation accrue et plus poussée des bois tropicaux provenant de sources durablement aménagées;
- améliorer la commercialisation et la normalisation des exportations de bois tropicaux;

- améliorer l'efficacité de la transformation des bois tropicaux provenant de sources durables; et
- dans n'importe lequel des domaines ci-dessus, sont applicables des activités visant à:
 - consolider les relations publiques, sensibiliser et éduquer le public;
 - améliorer les statistiques;
 - poursuivre la recherche-développement; et
 - partager l'information, les connaissances et les techniques.

Critères de sélection: Les demandes de bourses seront évaluées en fonction des critères de sélection suivants (sans que leur soit attribué un ordre de priorité quelconque):

- conformité de l'activité proposée à l'objectif et aux domaines prioritaires du Programme;
- compétence du candidat à entreprendre l'activité proposée de la bourse;
- mesure dans laquelle l'acquisition ou le perfectionnement des compétences et connaissances grâce aux activités de la bourse sont susceptibles de déboucher sur des applications plus larges et des bénéfices au niveau national et international; et
- modicité des coûts par rapport à l'activité proposée pour la bourse.

Bourses de l'OIBT

L'OIBT offre des bourses d'étude, financées par le Fonds Freezailah pour les bourses, afin de promouvoir le développement des ressources humaines et de renforcer les aptitudes professionnelles en matière de foresterie tropicale et disciplines connexes dans les pays membres. L'objectif est de promouvoir l'aménagement durable des forêts tropicales, l'efficacité de l'utilisation et de la transformation des bois tropicaux et de meilleurs informations économiques sur le commerce international des bois tropicaux.

Les bourses sont accordées pour des activités de courte durée telles que la participation à des stages de formation, des internats de formation, des voyages d'étude, des cycles de conférences/démonstration et des conférences internationales/régionales. Elles sont également destinées à la préparation, la publication et la diffusion de documents techniques (par ex. manuels et monographies). De petites

subventions sont aussi prévues pour des études post-universitaires. Le montant maximum octroyé pour une bourse est de 10.000 dollars des Etats-Unis. Voir les indications ci-dessus concernant les domaines prioritaires et les critères de sélection.

Seuls des ressortissants de pays membres de l'OIBT peuvent poser leurs candidatures. Les demandes sont évaluées en mai et en novembre de chaque année. La prochaine date limite pour le dépôt des candidatures est fixée au **24 mars 2000**, et s'entend pour des activités qui ne débiteront pas avant juillet 2000.

Pour plus amples renseignements et pour recevoir les formulaires de candidature (en anglais, français ou espagnol), s'adresser à Dr Chisato Aoki, Programme de bourses, OIBT. Fax: 81-45-223 1111. Courrier électronique: itto@mail.unet.ocn.ne.jp (voir l'adresse de l'OIBT à la page 31).

Prise de contact

Je souhaiterais prendre contact avec des gens ou des entreprises s'occupant du négoce du carbone et du recours aux forêts en tant que puits de carbone.

Langue: de préférence l'anglais

Margaret Tongo, PNG Forest Authority, PO Box 1172, Wewak, East Sepik Province, Papouasie-Nouvelle-Guinée. Fax 675-856 3292

Je voudrais prendre contact avec des chercheurs dans les domaines de la récolte, de l'utilisation et de la transformation des résidus ligneux.

Langue: de préférence l'espagnol

Esther Alvarez Godoy, Centro de Estudios de Biomasa Vegetal, Universidad de Pinar del Rio, Calle Marti N° 270 CP 20100. Pinar del Rio, Cuba. Courriel: biomasa@netupr.upr.edu.cu



◆ Norme SFISM de foresterie durable et application du Programme SFISM

- 13-14 janvier 2000 Atlanta, Etats-Unis
10-11 février 2000 Orono, Etats-Unis
9-10 mars 2000 Minneapolis, Etats-Unis

Ce stage vise à familiariser les participants avec les principes, objectifs et mesures de performance SFISM (Sustainable Forestry Initiative) mis au point par l'American Forest and Paper Association pour la foresterie durable, ainsi qu'avec le processus volontaire de vérification SFISM. A cet effet, il démontrera un procédé pour déterminer l'ensemble d'indicateurs de vérification SFISM approprié, et aidera les participants à mettre en oeuvre le programme de foresterie durable SFISM dans le cadre de la norme ISO 14001 EMS.

Coût: 550 \$EU par personne

Adresse: Steve Ruddell, BioForest Technologies USA, PO Box 318, Rockford, MI 49341, Etats-Unis. Tél 1-616-866 3430. Fax 1-616-866 5934. Courriel crs@mich.com

◆ XII^e Cours international intensif sur la gestion diversifiée des forêts tropicales naturelles

14 février-17 mars 2000

Turrialba, Costa Rica

A l'issue de ce cours, les participants devraient être capables de: concevoir et coordonner un système de collecte de l'information pour planifier la gestion forestière; effectuer des inventaires forestiers et préparer un diagnostic préliminaire pour les besoins de la gestion; concevoir et exécuter des opérations de récolte et de sylviculture; mettre au point des plans efficaces d'aménagement en tant qu'outils de gestion; évaluer les plans de gestion sur des bases financières et économiques; formuler des stratégies de vulgarisation et de transfert des techniques; évaluer et définir ce que la forêt contribue à la conservation de la biodiversité.

Coût: 3.000 \$EU. Langue: espagnol

Adresse: Ing. Javier Zamora Murillo, Coordinator, CATIE, 7170 Turrialba, Costa Rica. Fax 506-556 7730. Courriel jamora@catie.ac.cr

◆ Multiplication des essences de la forêt tropicale

6-24 mars 2000 et 6-24 novembre 2000

Gympie, Australie

Ces deux cours identiques visent à former les participants aux principes, techniques et stratégies du recours efficace à la reproduction végétative des essences forestières. Les participants acquerront une expérience sur le tas en matière de: sélection de génotypes appropriés; établissement et gestion de haies; collecte, préparation et mise en place de boutures; construction et équipement de pépinières de multiplication; préparation et gestion d'expériences élémentaires de multiplication. Ils se familiariseront aussi avec les systèmes forestiers de familles et de clones, et avec les applications potentielles de la biotechnologie aux programmes d'amélioration des arbres.

Coût: 6.500 \$AUS

Adresse: Stephen Walker, Program Leader Genetic Resources, Queensland Forest Research Institute, MS 483 Gympie 4570, Australie. Tél 61-7-5482 0886. Fax 61-7-5482 8755. Courriel walkers@qfril.se2dpi.qld.gov.au

◆ Génétique forestière et amélioration des arbres

27 mai-13 juin 2001 Raleigh, Etats-Unis

Les sujets étudiés portent sur les notions fondamentales de l'amélioration génétique des essences; la distribution et la récolte de graines de différentes essences de feuillus et de résineux tropicaux; la mise en place de programmes d'amélioration d'essences naturelles et exotiques; les vergers à graines; les essences *Eucalyptus/Gmelina/Acacia*; les tests de descendance, la génétique quantitative; les stratégies d'élevage; les stratégies de reproduction et la biotechnologie. Coût à déterminer.

Adresse: Jennifer Barnes, North Carolina State University Forestry Educational Outreach Program, Box 8003, Raleigh, NC 27695-8003, Etats-Unis. Tél 1-919-515 3184. Fax 1-919-515 6883. Courriel barnes@cfr.ncsu.edu; <http://www.ces.ncsu.edu/nreos/forest/feop/ifg2000.html>

graines et de semis de bonne qualité pour restaurer l'environnement.

◆ Biodiversité et diversité des paysages

11-31 juillet 2000 Coût: 2.000 \$EU

Ce cours s'adresse à des professionnels des ressources naturelles et de l'environnement. Il cherche à mieux leur faire comprendre les concepts de la biodiversité et les composantes des paysages, ainsi que les principes sous-jacents de l'aménagement biorégional et de l'approche paysagiste pour la conservation de la biodiversité.

◆ Gestion intégrée des ressources des bassins versants

18 juillet-28 août 2000 Coût: 3.600 \$EU

Ce cours, destiné aux planificateurs des ressources, approfondit la connaissance des concepts, principes et instruments servant à la gestion intégrée des ressources des bassins hydrographiques et leur conservation.

◆ Formation agroforestière et développement de l'éducation

18 juillet-28 août 2000 Coût: 3.600 \$EU

Ce cours est conçu à l'intention des enseignants et administrateurs d'écoles dispensant une formation agroforestière, notamment afin d'en parfaire les compétences et les connaissances en matière d'enseignement appliqué à l'éducation agroforestière.

Adresse: Training Program Leader, Training Center for Tropical Resources and Ecosystem Sustainability, College of Forestry, University of the Philippines Los Baños, PO Box 434, College, Laguna 4031, Philippines. Fax 63-49 536 3340. Courriel ifc@uplb.edu.ph

◆ Gestion des forêts: Gestion du changement

8-26 mai 2000

Chatham Maritime, Royaume-Uni

Ce cours consiste à travailler avec les gens à l'administration des intrants et à l'utilisation des ressources naturelles. Ils s'appuient sur la grande expérience pratique que les experts de l'Institut des ressources naturelles ont acquise sur le terrain dans l'exécution de projets forestiers de courte et de longue durée à travers le monde, en se concentrant sur ce qui produit de bons résultats et ce qui n'en produit pas. Le cours est destiné à des professionnels à mi-carrière et décrit rapidement et de manière efficace de nouvelles idées et approches en matière de gestion forestière, tout en alliant harmonieusement l'ancien et le nouveau.

Coût: 3.120, st, selon les tarifs du Medway Campus. Eventuellement dispensé en français et en espagnol dans le pays hôte.

Adresse: The Training Officer, Natural Resources Institute, University of Greenwich Medway Campus, Central Ave, Chatham Maritime, Kent ME4 4TB, Royaume-Uni. Tél 44-1634-883 884. Fax 44-1634-883 386/880 066. Courriel j.pilcher@gre.ac.uk; <http://www.nri.org/Training/training.htm>

Sauf indication contraire, les cours sont dispensés en anglais.

OIBT Actualités des Forêts Tropicales

Rédacteur invité: Alistair Sarre

Traduction: Yvonne Cunningham

Mise en page: Justine Underwood

Éditique, impression et diffusion coordonnées par ANUTECH Pty Ltd, Canberra, Australie.

Le bulletin *Actualités des Forêts Tropicales* est une revue trimestrielle publiée en trois langues (anglais, espagnol et français) par l'Organisation internationale des bois tropicaux. Il a pour but de permettre l'échange d'informations sur différents aspects de foresterie durable.

Les articles de ce bulletin ne reflètent pas nécessairement les opinions ou les politiques de l'OIBT. Les informations qui ne sont pas soumises à des droits d'auteur peuvent être réimprimées librement à condition que l'AFT, l'auteur ou le photographe intéressé soit mentionné en tant que source. La Rédaction devrait recevoir un exemplaire de la publication.

L'AFT est diffusé à titre gracieux en trois langues à plus de 7.000 particuliers et organisations dans 125 pays. Pour le recevoir, veuillez communiquer votre adresse complète à la Rédaction et, le cas échéant, tout changement d'adresse.

Toute correspondance concernant ce bulletin doit être adressée comme suit: The Editor, *OIBT Actualités des Forêts Tropicales*, International Tropical Timber Organization Secretariat, International Organizations Center - 5th Floor, Pacifico-Yokohama, 1-1-1 Minato-Mirai, Nishi-ku, Yokohama 220, Japon. Téléphone: 81-45-223 1110. Télécopie: 81-45-223 1111. Courriel électronique: itto-tfu@mail.itto-unet.ocn.ne.jp

Toute autre demande de renseignements à l'OIBT devrait être envoyée à la même adresse postale ou au courrier électronique central de l'OIBT: itto@mail.itto-unet.ocn.ne.jp

Le site Web de l'OIBT est accessible à l'indicatif <http://www.itto.or.jp>

Cours au Centre de formation pour la durabilité des ressources et des écosystèmes tropicaux

◆ Commercialisation des produits forestiers

6 juin-17 juillet 2000 Coût: 3.600 \$EU

Ce cours dispense aux participants une formation en matière de: commercialisation des produits de l'environnement au niveau mondial; recherche sur les marchés; élaboration de systèmes d'information sur les marchés; et préparation de plans de commercialisation.

◆ L'agroforesterie au service du développement durable

6 juin-17 juillet 2000 Coût: 3.600 \$EU

Ce cours examine les concepts de développement durable grâce à l'application de l'agroforesterie; démontre des méthodes et techniques de conception, réalisation, surveillance et évaluation de projets agroforestiers; et examine les problèmes de sécurité alimentaire et de productivité de bois de feu.

◆ Techniques de production de graines et de semis pour restaurer l'environnement

20 juin-10 juillet 2000 Coût: 2.000 \$EU

Ce cours enseigne aux forestiers et aux gestionnaires de forêts des connaissances et des compétences pour appliquer des techniques visant à assurer une production soutenue de



◆ 13–16 mars 2000. **Conference on Land Stewardship in the 21st Century: the Contribution of Watershed Management.** Tucson, Arizona, Etats-Unis. IUFRO 8.04.04. Adresse: Peter F. Ffolliott, School of Renewable Natural Resources, University of Arizona, Tucson AZ 85721 Etats-Unis. Tél 1–520–621 7276. Fax 1–520–621 8801. Courriel ffolpote@ag.arizona.edu; <http://www.snr.arizona.edu/2000conf/landconf.html>

◆ 14–16 mars 2000. **Atelier international sur l'agroforesterie et les produits forestiers.** Aizawi, Inde IUFRO 5.11.00. Adresse: I.K. Jha, Convenor, PO Box 08, PO Chandamari, Aizawi 796007, Inde. Courriel: jhalk@dtc.vsnl.net.in

◆ 20–25 mars 2000. **Future of Eucalyptus for Wood Products.** Launceston, Australie. IUFRO 5.06.03. Adresse: Gary Waugh, CSIRO Forestry and Forest Products, Private Bag 10, Clayton South, 3169, Victoria, Australie. Tél 61–3–9545 2122. Fax 61–3–9545 2133. Courriel g.vaugh@ffp.csiro.au; <http://www.ffp.csiro.au/conference/iufro/>

◆ 21–25 mars 2000. **Critères et indicateurs de l'aménagement durable au niveau de l'UFA.** Groupe de travail de l'IUFRO sur l'aménagement forestier durable, Nancy, France. Adresse: Olivier Laroussinie, GIP ECOFOR, 19 avenue du Maine, 75732 Paris Cedex 15. Tél 33–1–4549 8836. Fax 33–1–4549 8839. Courriel laroussinie@engref.fr

◆ 27–31 mars 2000. **Information for Sustainable Development – 28th Int'l Symposium on Remote Sensing and the Environment.** Le Cap, Afrique du Sud. Adresse: Deidre Cloete, PO Box 452, Stellenbosch 7599, Afrique du Sud. Fax: 27–21–883 8177. Courriel isrse@mikom.csiro.co.za; <http://www.isrse.co.za>

◆ 6–8 avril 2000. **Information Management in Forest Enterprises.** Munich, Allemagne. IUFRO 4.04.02. Adresse: Martin Moog, Chair of Forest Economy Science, Ludwig-Maximilian University, Munich, Am Hochanger 13, D-85354 Freising, Allemagne. Tél 49–8161 7146–30. Fax 49–8161 7146–31.

◆ 9–14 avril 2000. **Symposium on Hybrid Breeding and Genetics.** Noosa, Australie. Adresse: Heidi Dungey, Queensland Forestry Research Institute, MS 483, Fraser Rd. Gympie Qld 4570, Australie. Fax 61–7–5482 8755. Courriel: dungeyh@qfri1.se2.dpi.qld.gov.au

◆ 10–12 avril 2000. **Conférence internationale sur la restauration des écosystèmes forestiers.** Vienne, Autriche. Adresse: Dr Erhard Halmshlager, Univ. Agricultural Sciences, Hasenauerstrasse 38, A-1190 Wien, Autriche. Courriel: halmi@mail.boku.ac.at; <http://www.boku.ac.at/>

◆ 24–29 avril 2000. **Manejo Sostenible de los Recursos Forestales.** Pinar del Rio, Cuba. IUFRO 1.07.09. Adresse: Pastor Amador, Universidad de Pinar del Rio, Facultad Forestal, Marti No 270, Pinar del Rio 20100, Cuba. Cour.électr. dptopfor@netupr.upr.edu.cu; <http://iufro.boku.ac.at/iufro/iufro.net>

◆ 28–29 avril 2000. **Workshop on Learning from Resource Users – a Paradigm Shift in Tropical Forestry.** Vienne, Autriche. Adresse: Ms Julia Roetzer, Austrian National Node of the European Tropical Forest Research Network, Institute for Forest Ecology, University of Agricultural Sciences – BOKU, Peter Jordan Str. 82, A-1190 Wien, Autriche. Tél 43–(0)1–47654 4124. Fax 43–(0)1–479 7896. Courriel jroetzer@woek.boku.ac.at; <http://nuf.boku.ac.at>

◆ 15–26 mai 2000. **Cinquième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique.** Nairobi, Kenya. Adresse: Secrétariat de la CBD, Centre du commerce mondial, 393 Jaques St., Suite 300, Montréal, Québec, Canada, H2Y 1N9. Tél 1–514–288 2220. Fax 1–514–288 6588. Courriel: chm@biodiv.org; <http://www.biodiv.org>.

◆ 27–30 mai 2000. **Impacts of Air Pollution and Climate Change on Forests – 19th International Meeting for Specialists in Air Pollution Effects on Forests.** Houghton, Etats-Unis. IUFRO 7.04.00. Adresse: David Karnosky, School of Forestry and Wood Products, Michigan Technological University, 101 U.J. Noblet Forestry Building, 1400 Townsend Drive, Houghton, Michigan 49931–1295, Etats-Unis. Tél 1–906–487 2898. Fax 1–906–487 2897. Courriel: karnosky@mtu.edu

◆ 4–9 juin 2000. **International Symposium on the Biogeography of Southeast Asia 2000.** Leiden, the Netherlands. Adresse: Rien de Jong, Nationaal Natuurhistorisch Museum, Dept of Entomology, PO Box 9517, 2300 RA, Leiden, the Netherlands. Fax 31–71–513 3344. Courriel: jong@nmm.nl

◆ 22–23 juin 2000. **Wood Adhesives 2000.** Lake Tahoe, Etats-Unis. IUFRO 5.00.00 Forest Products. Adresse: John A. Youngquist, USDA Forest Service, Forest Products Lab, One Gifford Pinchot Dr, Madison Wisconsin 53705, Etats-Unis. Tél 1–608–231 9398. Fax 1–608–231 9582. www.fpl.fs.fed.us/pdcomp/

◆ 26–30 juin 2000. **Conférence mondiale 2000 sur la modélisation des ressources naturelles.** Wageningen, Pays-Bas. Adresse: Joost Meulenbroek, Congress Office, Wageningen University, Costerweg 60, 6701 BH Wageningen, Pays-Bas. Tél 31–317–485309. Courriel joost.meulenbroek@alg.vl.wau.nl; www.cqs.washington.edu/~gordie/rma/html

◆ 16–23 juillet 2000. **Geoinformation for All.** Amsterdam, Pays-Bas. Adresse: S. Tempelman, c/o ITC, PO Box 6, 7500 AA Enschede, Pays-Bas. Tél 31–53–487 4358. Fax 31–53–487 4335. Courriel isprs@itc.nl; <http://www.itc.nl/>

◆ 2–4 août 2000. **Tropical Forestry Research: Challenges in the New Millennium.** Peechi, Inde. Adresse: Dr J.K. Sharma, Kerala Forest Research Institute, Peechi 680 653, Kerala, Inde. Tél 91–487–782 061. Fax 91–487–782 249. Courriel libkfri@md2.vsnl.net.in

◆ 2–4 août 2000. **Bamboo 2000 International Symposium.** Chiang Mai, Thaïlande. Adresse: Bamboo 2000 Secretariat, Faculty of Forestry, Kasetsart University, Bangkok 109000 Thaïlande. Tél 66–2–579 0171. Fax 66–2–942 8112. Courriel: fforlwp@nontri.ku.ac.th

◆ 5–6 août 2000. **Gestion forestière et pratiques de récolte améliorées pour les forêts tropicales.** Réunion satellite IUFRO/FAO, Kuala Lumpur, Malaisie. Adresse: R. Heinrich, Forest Harvesting, Trade and Marketing Branch, Département des forêts FAO, Viale delle Terme di Caracalla 00100 Rome, Italie. Fax 39–06–5705 5137. Courriel: Forest-Harvesting@FAO.org

◆ 7–12 août 2000. **Effet des pépinières et des opérations sylvicoles sur l'environnement et la société.** Kuala Lumpur, Malaisie. IUFRO 3.02.00 au XXI^e Congrès mondial de l'IUFRO. Adresse: Mike Menzies, New Zealand Forest Research Institute, Biotechnology Division, Private Bag 3020, Rotorua, Nouvelle-Zélande. Tél 64–7–347 5899. Fax 64–7–347 9380. Courriel: menziesm@tawa.fri.cri.nz

◆ 7–12 août 2000. **Collecte des données dans les tropiques.** Kuala Lumpur, Malaisie. IUFRO 4.02.01 au XXI^e Congrès mondial de l'IUFRO. Adresse: Mohammed Ellatifi, Service des Eaux et Forêts, BP 12507 Casablanca, Maroc. Fax 212–2–982 428. Courriel: m.ellatifi@mailcity.com

◆ 7–12 août 2000. **XXI^e Congrès mondial de l'IUFRO.** Kuala Lumpur, Malaisie. Adresse: XXI IUFRO World Congress Organizing Committee, Forest Research Institute Malaysia, Kepong, 52109 Kuala Lumpur, Malaisie. Fax 60–3–636 7753. Courriel iufroxxi@frim.gov.au

Calendrier de l'OIBT

◆ 30 janvier–4 février 2000. Restauration des forêts pour la conservation des espèces sauvages. **Chiang Mai, Thaïlande.** Parrainé par l'OIBT. Adresse: Janice Kerby, FORRU, Department of Biology, Chiang Mai University, Chiang Mai 50200, Thaïlande; Tél 66–53–943346. Fax 66–53–892259. Courriel: scopplrn@chiangmai.ac.th

◆ 24–30 mai 2000. XXVIII^e Session du CIBT et Sessions associées des Comités. **Lima, Pérou.**

◆ 30 octobre–4 novembre 2000. XXIX^e Session du CIBT et Sessions associées des Comités. **Yokohama, Japon**

◆ 28 mai–2 juin 2001. XXX^e Session du CIBT et Sessions associées des Comités. **Abidjan, Côte d'Ivoire.**

◆ 11–13 juin 2001. Conférence internationale sur la conservation *ex situ* et *in situ* d'essences tropicales d'intérêt commercial. **Yogyakarta, Indonésie.** Adresse: Ms Soetintah S. Soedjojo, Projet OIBT PD 16/96 Rev.4 (F), Faculty of Forestry, Gadjah Mada University, Bulaksumur, Yogyakarta 55281, Indonésie. Fax 62–274–902 220. Courriel: itto-gmu@yogya.wasantara.net.id

◆ 15–21 août 2000. **Ecosystèmes forestiers – Ecologie, conservation et aménagement durable.** Chengdu Sichuan, Chine. IUFRO 1.14.00. Adresse: Dr Shi Zuomin & Ms Dong Na, Institute of Forest Ecology, Environment & Protection, Chinese Academy of Forestry, Wanshouhan, Beijing, 100091 Chine. Tél 86–10–62888 308 ou 62889 513. Fax 86–10–62884 972. Courriel: Shizm@fec.forestry.ac.cn

◆ 20–26 août 2000. **XXI^e Congrès mondial d'entomologie.** Iguaçu Falls, Brésil. Adresse: Dr Décio Luiz Gazzoni, PO Box 231, 86001–970 Londrina – PR Brésil. Fax 55–43–371 6100. Courriel: iceweb@cnpso.embrapa.br; <http://www.embrapa.br/ice>

◆ 20–22 sept 2000. **New Approaches to the Management of Neotropical Primary Rainforests by Industries and Communities.** Belém, Brésil. IUFRO 1.07.05. Adresse: Dr Natalino Silva, Brazilian Agricultural Research Corp., CP48, CEP 66240 Belém, Pará, Brésil. Tél 55–91–226 6622. Fax 55–91–226 9845. Courriel: natalino@cpatu.embrapa.br

◆ 8–13 oct 2000. **Forest Genetics for the Next Millennium.** Durban, Afrique du Sud. IUFRO 2.08.01. Adresse: Colin Dyer, IUFRO Conference Organizer, PO Box 11636, Dorpsruit 3206, South Africa. Tél 27–331–425 779. Fax 27–331–944 842. Cour.électr. iufro@icfr.unp.ac.za

◆ 10–13 décembre 2000. **5th Pacific Rim Bio-Based Composite Symposium.** Canberra, Australie. Adresse: Philip Evans, Department of Forestry, Australian National University, Canberra ACT 0200, Australie. Tél 61–2–6249 3628. Fax 61–2–6249 0746. Courriel: Bio.symposium@anu.edu.au; <http://online.anu.edu.au/Forestry/wood/bio/bio.html>

◆ 18–25 avril 2001. **16th Commonwealth Forestry Conference.** Fremantle, Australie. Adresse: Commonwealth Forestry Association, Oxford Forestry Institute, South Parks Rd, Oxford OX1 3RB, Angleterre. Fax 44–1865–275074. Courriel: cfa@plants.ox.ac.uk

◆ Juin 2001. **Atelier FAO/CEE/OIT sur les progrès des systèmes de récolte du bois par câbles.** Autriche. Adresse: R. Heinrich, Forest Harvesting, Trade and Marketing Branch, Département des forêts FAO, Viale delle Terme di Caracalla 00100 Rome, Italie. Fax 39–06–5705 5137. Courriel: Forest-Harvesting@FAO.org